

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Quelle est l'influence de la méthode d'éducation
permanente sur la conscientisation et l'action
collective auprès des personnes sans-papiers et à
papiers précaires : cas du projet *Zone de droits* ?**

Auteur : Jean-Paul Il Foki

Promoteur : Pierre Georis

Accompagnateur académique : Thierry Dock

Accompagnatrice de terrain : Cécile Rugira

Année académique 2024-2025

Master 120 en Politique économique et sociale

Quelle est l'influence de la méthode d'éducation permanente sur la conscientisation et l'action collective auprès des personnes sans-papiers et à papiers précaires : cas du projet *Zone de droits* ?

Auteur : Jean-Paul Il Foki

Promoteur : Pierre Georis

Accompagnateur académique : Thierry Dock

Accompagnatrice de terrain : Cécile Rugira

Année académique 2024-2025

Master 120 en Politique économique et sociale Finalité spécialisée en
Analyse et évaluation des politiques

REMERCIEMENTS

Je remercie d'abord ma famille proche, en particulier mon épouse Vanessa, mes enfants, Ayden John, Sherley Alisha, Kesi-anooha, pour leur patience et leur soutien face à mes absences les soirs et les week-ends.

Merci au MOC Hainaut Centre, en particulier Samuel Thirion, pour son soutien et l'appui apporté à mon champ d'étude, ainsi qu'aux participantes et participants de la Zone de Droits, dont les témoignages ont été essentiels à ce travail. Leur confiance m'a permis de mieux comprendre le terrain et de réfléchir à ma posture professionnelle.

Je suis profondément reconnaissant à Monsieur Pierre Georis, mon promoteur, pour ses conseils bienveillants, son accompagnement sans relâche, son écoute et ses idées déterminantes à la circonscription de mon mémoire.

Merci à Monsieur Thierry Dock et Madame Cécile Rugira pour leur accompagnements et leur souplesse, ainsi qu'au Professeur Marc Maesschalck et Pascale Jamouille pour leurs apports conceptuels notamment sur les concepts de colonialité et de récits de vie.

Je ne pourrai pas passer outre Adeline Baudson, qui m'a encouragé à rejoindre la FOPES.

Merci à la FOPES, à ses équipes pédagogiques et administratives, et à mes collègues étudiants pour les échanges riches, parfois confrontant, mais toujours constructifs.

Enfin, je tiens à adresser un merci du fond du cœur à ma maman, Madeleine DONCHI, restée au Cameroun, qui a toujours cru en ma réussite académique. Une pensée affectueuse également pour mon papa, aujourd'hui disparu, mais dont je sais qu'il serait fier de mon parcours.

Ces remerciements ne suivent aucun ordre hiérarchique : chacun·e y occupe une place essentielle. À toutes et tous, merci.

PREAMBULE

Précision sur l'usage de l'intelligence artificielle

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, les outils D'intelligence artificiel ont été utilisé ponctuellement pour améliorer la formulation de certains passages. Aucun contenu n'a été entièrement rédigé par l'intelligence artificielle. La conception, l'analyse, les choix méthodologiques et la structuration du travail sont le fruit d'une démarche personnelle et autonome.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA RECHERCHE	5
1. MIGRATION	5
1.1 Définition du « Migrant »	5
1.2 Histoire des migrations	6
1.3 Les raisons de migrer	6
1.4 La multiplicité des statuts	7
1.5 Les statuts précaires	8
1.6 Lecture intersectionnelle des migrations	8
2. PROJET « Zone de droits »	11
2.1 Définition	11
2.2 Objectifs	11
2.3 Déploiement de ZDD dans les fédérations MOC	12
2.4 Mode opératoire des Zones de droits	14
CHAPITRE II- CADRE THEORIQUE	16
1. Approche théorique de l'éducation permanente	16
1.1 L'éducation permanente comme Concept	16
1.2 L'éducation permanente comme Décret	18
1.3 L'éducation permanente comme méthode pédagogique	20
1.4 Les méthodes de l'éducation Permanente	21
1.5 Faire savoir et faire pouvoir	23
1.6 La critique de la pratique d'éducation permanente	24
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE	27
1. L'approche qualitative	27
2. Monographie du Projet « Zone de Droits » en Hainaut Centre	27
2.1 Mise en place du lieu d'échange et d'actions	28
2.2 Phase de démarrage et enjeux principaux	29
2.3 Modalités de financement du projet	31
2.4 Elargissement des partenariats	32
2.5 Fragilité de l'écosystème	33
2.6 Evolution des publics et d'actions	34
2.7 La naissance de la PLADE	37
2.8 Construire une riposte collective	38

2.9 La manifestation collective de mai 2023	39
2.10 Les défis de la collaboration associative au sein de la PLADE	41
3. L'ethnométhodologie.....	43
3.1 Population et échantillon	45
3.2 Conduite de l'entretien	46
3.3 Le guide d'entretien.....	47
3.4 L'analyse des récits de vie.	50
CHAPITRE IV : RESULTATS D'ANALYSE.....	53
1. Introduction	53
2. Le vécu de mes interlocuteurs et les effets de leur précarité administrative ...	53
2.1 Vécu dans le domaine personnel	53
2.2 Vécu dans le domaine familial.....	58
3. Impact du projet Zone de droits	59
3.1 Dimension socio-affective ou socio-structurale	59
3.2 Dimension éducative, critique et émancipatrice	60
3.3 Dimension politique / socio-structurelle	62
3.4 Dimension subjective et prospective	64
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	68

INTRODUCTION GENERALE

Mon travail de recherche s'intéresse à la situation des personnes migrantes en séjour précaire et des sans-papiers, qui sont confrontées à une insécurité juridique et sociale persistante. Leur situation découle fréquemment d'un refus d'asile, du refus de renouvellement d'un titre de séjour, ou encore de blocages administratifs, notamment pour les étudiants étrangers ou les femmes venues dans le cadre d'un regroupement familial.

Ces personnes font face à de multiples formes d'inégalités : exploitation dans le monde du travail, exclusion des protections sociales, et stigmatisation renforcée par les discours médiatiques et politiques. Face à cette précarisation, certaines se mobilisent collectivement, notamment via des collectifs tels que la coordination des sans-papiers, afin de revendiquer leurs droits et une régularisation de leur séjour.

Aujourd'hui, le processus de régularisation est complètement gelé, dans un contexte aggravé par d'autres crises : arrivée des réfugiés ukrainiens, saturation du dispositif d'accueil, montée du sentiment anti-migrant etc. Dans cette configuration, de nombreuses personnes sans -papiers ou à papiers précaires ignorent les droits théoriquement reconnus sur le territoire. Comme le souligne le CIRE (2018), les droits des migrants en Belgique sont appliqués de manière inégale, contribuant à leur marginalisation structurelle.

La crise du COVID-19 en 2020 avait suscité l'espoir d'un changement de regard politique sur la situation des sans-papiers. Une campagne nationale avait été lancée, suivie du dépôt de deux propositions de loi, restées sans suite. En 2021, une nouvelle mobilisation et des grèves de la faim à Bruxelles ont bénéficié d'un important soutien médiatique, mais se sont heurtées à l'inaction politique (BP, 2022).

C'est dans ce contexte que le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) a initié le projet « Zone de droits », un dispositif mis en place en Wallonie et à Bruxelles, dans toutes les fédérations du MOC. Ce projet vise à renforcer les luttes pour l'égalité et la justice sociale en soutenant les personnes privées de statut légal ou disposant d'un droit de séjour fragile.

Dans le cadre de ma fonction de travailleur permanent au sein de la fédération du MOC Hainaut Centre, où j'assure notamment la coordination du projet « Zone de droits », une problématique rencontrée dans ma pratique professionnelle m'a conduit à formuler la question de recherche suivante :

Quelle est l'influence de la méthode d'éducation permanente sur la conscientisation et l'action collective auprès des personnes sans-papiers et à papiers précaires : cas du projet *Zone de droits* ?

Le cadre de l'éducation permanente, qui sera développé ultérieurement, constitue le socle de mon travail et est l'objet de cette recherche, afin de tenter d'évaluer la portée et les limites de cette approche dans le contexte des groupes vulnérables, et d'alimenter la réflexion sur les stratégies d'émancipation et les pratiques professionnelles à privilégier. Il vise aussi à comprendre les vécus de ces personnes, à identifier les leviers et obstacles rencontrés dans l'accompagnement professionnel, dans l'analyser de l'impact de ces méthodes sur la conscientisation et la mobilisation collective, ainsi que proposer des pistes d'amélioration adaptées aux réalités de vie de ces personnes.

Cependant, quelle pertinence y a-t-il à faire de ce projet « Zone de droits », un objet de mémoire ?

Pertinence individuelle

Dans mes fonctions au sein du MOC Hainaut centre, j'ai été chargé de coordonner le projet « Zone de Droits » ainsi que la plateforme de décolonisation des esprits et de l'espace public de Mons (PADEEP).

Ces projets entrent en résonance avec mes préoccupations personnelles, en tant que personne issue de l'immigration ayant connu une brève expérience de précarité de séjour et demeurant exposée, de manière réelle ou potentielle, au racisme systémique. Il s'agit d'une thématique qui me questionne profondément, à la fois en tant qu'individu aspirant à vivre dans la dignité et le respect de ses droits, et en tant que citoyen engagé, désireux de devenir un acteur du changement à travers mon travail, mes actions bénévoles au sein d'associations, ainsi que ma formation à la FOPES.

La lutte collective est aussi un outil qui me motive, car l'individualisme isole les personnes face à leurs difficultés et ne leur permet pas de comprendre les mécanismes d'un système qui renforce leur vulnérabilité, ni de prendre conscience de leur condition commune, ou de trouver des voies de résistance. Faire une recherche sur ce projet, afin de comprendre en quoi il contribue ou non à leur émancipation, m'intéresse donc vivement.

Dans mon ancrage aussi, ces problématiques sont au cœur des préoccupations des personnes qui m'entourent, qui se considèrent comme faisant partie des nouveaux milieux populaires d'aujourd'hui, victimes de la domination de classe autant que de celle de la « race ».

Mon entourage attend d'un travail académique des contenus qui lui permettent d'appréhender ce qui lui arrive.

La zone de droits est un terreau de recherche scientifique, qui pourrait devenir un point de départ de nouvelles compréhensions des mécanismes producteurs d'inégalités structurelles, et des dynamiques essentielles à l'émancipation des personnes vulnérabilisées.

Pertinence Politique

Le choix de me pencher sur ce sujet de mémoire a une pertinence politique pour le MOC comme mouvement social.

En effet, le MOC a décidé de mener toute une série d'actions, avant et après son congrès stratégique de 2023, en vue de rendre son impact politique et social plus authentique, dans sa lutte pour une société plus juste et plus égalitaire. Sur le thème de la migration, il a énoncé une série de revendications et d'actions reprises dans la note du MOC (cfr *note finale du Bureau Politique de 2022*) comme suit :

« Le refus de l'immobilisme politique : Le MOC considère inacceptable que les responsables politiques reportent systématiquement les décisions à la prochaine législature, laissant des milliers de personnes sans papiers dans une situation de précarité extrême.

L'appel à une régularisation nationale : Le MOC a plaidé pour qu'un mouvement de régularisation soit priorisé en 2023, en collaboration avec des partenaires flamands, afin de créer une dynamique nationale en faveur des droits des migrants.

La construction d'un réseau solidaire : L'objectif est de tisser des liens de solidarité entre les personnes en séjour précaire et sans séjour et les organisations du MOC, afin que ces dernières soient perçues comme des structures de soutien et d'accompagnement. Ce réseau vise à améliorer les conditions de vie des migrants, à faciliter leurs actions et mobilisations, et à mener un plaidoyer politique pour faire avancer la cause des droits.

La création du Projet « Zone de droits », comme lieu et espace de résistance pour et avec les populations migrantes les plus opprimées par le système. »

Pertinence sociale

La pertinence sociale du choix de ce sujet de mémoire est en premier lieu une opportunité de comprendre le vécu des participants au regard des inégalités que ces personnes subissent et qui mettent en danger leurs vies et dignité. Cette étude pourra donner un point d'appui à leurs revendications et résistances, qui peuvent aussi s'étendre à d'autres collectifs ou initiatives.

Ensuite, cette démarche offrira l'opportunité d'examiner nos méthodes d'éducation permanente, conformément au décret qui encadre ce secteur, en mettant un accent particulier sur le principe d'autodétermination des personnes accompagnées. Cela permettra d'évaluer la manière dont nous soutenons ces personnes et les effets de notre accompagnement, dans une perspective d'amélioration continue.

Ce mémoire se structure en deux grandes parties.

La première partie est consacrée à l'ancrage théorique. Elle commence par une contextualisation de notre projet de recherche, en explorant la problématique migratoire, son évolution historique, les concepts clés qui y sont liés, ainsi que la diversité des statuts et des parcours des personnes migrantes une diversité qui conduit souvent à une précarité administrative et soulève de nombreux enjeux. Cette section présente également le projet Zone de droits, en revenant sur son origine et son développement. Enfin, elle propose un cadre conceptuel autour de l'éducation permanente, considérée ici comme un levier de conscientisation et d'émancipation pour les groupes vulnérables impliqués dans le projet.

La seconde partie porte sur la dimension méthodologique. Elle décrit les outils et approches utilisés, notamment la monographie du projet Zone de droits et l'ethnométhodologie, qui ont permis d'analyser la problématique étudiée. On y trouve également la discussion des résultats issus de ces analyses.

Le mémoire se conclut par une synthèse des principaux enseignements et des recommandations pour la suite.

CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA RECHERCHE

1. MIGRATION

Le public cible de cette recherche est un public communément appelé « migrant ». Il apparaît essentiel, dès lors de définir ce qu'est un migrant et, de connaître les causes des migrations en Belgique et la diversité des parcours de migration.

1.1 Définition du « Migrant »

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une branche des Nations Unies, définit le terme « migrant » comme suit : *« toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale »*.

En Belgique, le terme « migrant » est souvent utilisé d'une manière différente de cette définition officielle. Dans le langage courant, politique et administratif belge, le mot « migrant » désigne surtout les personnes originaires de pays situés hors de l'Union européenne.

Cette différence s'explique par plusieurs facteurs comme le révèlent les observations menées sur le terrain :

- Contexte politique et médiatique : Le terme « migrant » est fréquemment associé, dans les discours politiques et médiatiques, aux personnes venant de pays considérés comme plus « éloignés » culturellement ou géographiquement, notamment celles provenant des pays situés hors Union Européenne. Cela renforce l'idée d'une différence entre les mouvements intra-européens (souvent perçus comme normaux ou naturels) et les mouvements extra-européens (souvent perçus comme problématiques).
- Distinction juridique et administrative : Les ressortissants de l'UE bénéficient de la libre circulation et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes administratives que les ressortissants des pays non-membre de l'Union européenne. Leur situation est donc moins souvent qualifiée de « migration » dans les textes officiels, même si, selon la définition de l'OIM, ils sont bien des migrants internationaux.
- Enjeux d'intégration et de politiques publiques : Les politiques publiques d'intégration, telles que les parcours d'intégration obligatoires en Flandre et en Wallonie, ciblent principalement les personnes issues de pays tiers à l'Union européenne. Ce choix repose sur l'idée que ces publics ont des besoins spécifiques en matière d'apprentissage des langues, mais aussi qu'ils seraient considérés comme moins familiers des normes et valeurs de la Belgique.

Or, cette approche peut être interprétée comme des politiques assimilationnistes visant à faire adopter ces personnes des normes et des valeurs considérées comme essentielles en Belgique. Cela renforce l'association du terme « migrant » à ce groupe particulier.

1.2 Histoire des migrations

L'histoire de l'immigration en Belgique est caractérisée par des vagues successives, d'abord européennes (Italie, France, Pologne), puis marocaines et turques, principalement motivées par les besoins de main-d'œuvre industrielle au XXe siècle. Après la crise pétrolière de 1973, la Belgique met fin à l'immigration de travail non qualifié, notamment en provenance des pays hors Communauté économique européenne, et lance une campagne de régularisation des travailleurs déjà présents. Malgré les liens coloniaux avec l'Afrique subsaharienne (Congo, Rwanda, Burundi), la Belgique n'a pas recruté ces populations pour l'industrie ; l'immigration subsaharienne reste marginale jusqu'aux années 1990, puis se diversifie avec l'arrivée d'étudiants, de demandeurs d'asile et de familles (Boughir, O., & Vanneste, P. (2024)).

En 2022, le rapport Myria (2024), rapporte que la Belgique a enregistré 211 822 demandes d'immigrations d'étrangers, soit une hausse de 48 % par rapport à 2021, principalement due à la guerre en Ukraine : 84 % des migrants originaires d'Europe non-membre de l'UE sont ukrainiens cette année-là.

L'OCDE (2024), quant à lui, dans son rapport repartit les raisons d'accueil des migrants en ces termes : « 120 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents sont accueillis en 2022, dont 57 % via la libre circulation, 28 % pour regroupement familial, 9 % pour raisons humanitaires et 6 % pour travail. Environ 9 000 permis sont délivrés à des étudiants internationaux et 1 200 à des travailleurs saisonniers hors UE. En 2024, 39 615 personnes demandent une protection internationale, principalement originaires de Palestine, Syrie, Afghanistan, Érythrée et Turquie. La population subsaharienne est estimée à 130 000 personnes (1 % de la population belge et 10 % des migrants). »

1.3 Les raisons de migrer

Les raisons de migrer sont aujourd'hui multiples et souvent entremêlées, ce qui témoigne de la complexité et de la diversité des trajectoires migratoires et des statuts. Cette hétérogénéité s'éloigne nettement du schéma classique de l'immigration de travail qui a longtemps prévalu pour certains groupes historiques comme les Italiens ou les Marocains.

Selon le rapport de Myria de 2024, intitulé « La migration en chiffres et en droits », si les inégalités structurelles, le chômage, la précarité de l'emploi et l'absence de perspectives poussent de nombreuses personnes à chercher une vie meilleure à l'étranger, d'autres facteurs

jouent un rôle tout aussi déterminant : les conflits armés, les persécutions, l'instabilité politique et les atteintes aux droits fondamentaux obligent des populations à fuir pour leur sécurité. À cela s'ajoutent les catastrophes naturelles, le changement climatique et la dégradation des sols, qui rendent certaines zones inhabitables et provoquent des déplacements forcés.

On peut également citer que l'Europe attire de nombreux étudiants étrangers grâce à la reconnaissance internationale de ses diplômes, à la qualité de son système éducatif et à la perspective d'accéder à des emplois mieux rémunérés et plus stables. À l'inverse, dans de nombreux pays pauvres, l'éducation et les salaires sont nettement plus faibles. C'est pourquoi beaucoup de personnes originaires de pays hors Europe choisissent de venir étudier en Belgique et parfois y restent pour y construire leur avenir.

Le CIRE explique dans sa publication en ligne intitulée « le regroupement familial un instrument de gestion de la migration », que le regroupement familial est actuellement la voie la plus sûre pour migrer légalement en Belgique, car il offre un statut moins précaire dans le sens qu'après 5 ans de cohabitation commune, le statut devient illimité.

1.4 La multiplicité des statuts

La multiplicité des statuts migratoires en Belgique reflète la diversité des parcours d'immigration, chaque statut étant associé à des droits, obligations et vulnérabilités spécifiques qui influencent la vie quotidienne des migrants. Selon (Grégoire & Mazzocchi, 2013), le statut de réfugié, reconnu selon la Convention de Genève de 1951, offre un droit de séjour illimité et un accès sans restriction au marché du travail, garantissant des droits proches de ceux des citoyens belges. En revanche, la protection temporaire, mise en place par la directive européenne 2001/55/CE, accorde un séjour légal limité dans le temps à des personnes fuyant des crises majeures, comme la guerre en Ukraine, leur permettant d'accéder à certains droits essentiels mais de façon temporaire (Union européenne, 2001).

Les demandeurs d'asile, quant à eux, disposent de droits restreints durant la procédure, tels que l'accès à certaines formations ou à un permis de travail temporaire, mais restent dans une situation précaire jusqu'à la décision finale. Les étudiants migrants bénéficient d'un séjour limité à la durée de leurs études, sous condition de réussite académique, tandis que les migrants par regroupement familial obtiennent un droit de séjour dépendant de leur situation familiale. Les migrants économiques, qu'ils soient hautement qualifiés ou non, voient leurs droits varier selon leur profil, les plus qualifiés ayant un accès facilité au marché du travail, alors que les autres rencontrent de nombreux obstacles. Les migrants climatiques ou environnementaux ne bénéficient actuellement d'aucun statut spécifique en Belgique, malgré leur vulnérabilité

croissante face aux catastrophes naturelles. Enfin, les migrants sans-papiers vivent dans une grande précarité, sans accès légal au travail ni aux droits sociaux, dépendant souvent du marché parallèle pour survivre. Il est important de souligner que ces catégories sont perméables et qu'un même individu peut changer de statut au cours de son parcours migratoire, selon les évolutions de sa situation administrative (Grégoire & Mazzocchi, 2013).

1.5 Les statuts précaires

Dans la zone de droits nous retrouvons principalement deux statuts : les sans-papiers et les personnes à papiers précaires. La principale différence entre les migrants en situation précaire et les sans-papiers tient au fait que les premiers disposent d'un statut légal, tandis que les seconds sont en situation illégale ; néanmoins, l'accès aux droits sociaux demeure problématique pour les deux groupes.

Les migrants au statut précaire disposent d'un titre de séjour temporaire et conditionnel, comme les demandeurs d'asile en attente de décision, les étudiants étrangers, les bénéficiaires de la protection temporaire ou les personnes en regroupement familial avant cinq ans de cohabitation commune. Leur droit de séjour est limité dans le temps ou soumis à des conditions strictes, ce qui les expose à la perte de leur statut et à une grande incertitude quant à leur avenir. Ils ont accès à certains droits (études, travail sous conditions), mais ces droits restent restreints et peuvent être retirés si leur situation évolue défavorablement.

Les sans-papiers, en revanche, sont des personnes qui n'ont pas ou plus de titre de séjour valide en Belgique : cela concerne notamment ceux dont la demande d'asile a été rejetée, les étudiants ou travailleurs dont le visa a expiré, les femmes regroupées divorcé ou encore les personnes entrées clandestinement sur le territoire.

Ils vivent dans une précarité extrême, sans accès légal au travail, sans droits sociaux (hors aide médicale urgente structurellement établie), et sont exposés à l'exploitation, à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Leur vie quotidienne est marquée par la peur du contrôle, de l'arrestation et de l'expulsion, et leur accès au logement, à la santé et à l'éducation est très limité.

À l'inverse, les statuts qui ne sont pas précaires sont ceux qui offrent un droit de séjour stable ou permanent, comme le statut de réfugié reconnu ou la protection subsidiaire après cinq ans, donnant accès à un séjour illimité, au marché du travail, à la sécurité sociale et à la possibilité de regroupement familial.

1.6 Lecture intersectionnelle des migrations

Les personnes sans-papiers (SP) et à papiers précaires (PP) subissent de multiples formes de domination du fait de leur statut migratoire, comme l'ont montré les observations de terrain et

de nombreux auteurs. Pour analyser ces fragilités, le MOC ne se limite pas à la lecture classique de la triple domination, concept vulgarisé depuis longtemps par Vie Féminine, mais mobilise également d'autres grilles d'analyse. La triple domination permet d'examiner l'imbrication du patriarcat, du capitalisme et du racisme dans l'oppression des femmes, en particulier les plus marginalisées, et rejoint la perspective de l'intersectionnalité en mettant en lumière la manière dont ces systèmes produisent des discriminations spécifiques. Cette approche offre ainsi une meilleure compréhension des inégalités vécues par les femmes, qui dépendent à la fois de leur origine, de leur classe sociale, de leur genre et de leur statut migratoire.

En complément, certains concepts tels que la « colonialité du pouvoir » et la « nécropolitique » sont mobilisés par certains acteurs de terrain, pour mieux cerner les mécanismes de dominations structurelles qui renforcent la négativité dans la perception des migrants par la population. Il est donc nécessaire de présenter brièvement ces deux notions au regard de la diversité des statuts migratoires et de leurs conséquences sur la vie des personnes concernées.

1.6.1 La colonialité du pouvoir

La "**colonialité du pouvoir**" concept formulé par le sociologue Péruvien Aníbal Quijano (1991), se fonde à ses origines sur quatre piliers qu'il appelle « la matrice coloniale » : l'exploitation de la force de travail, la domination ethno-raciale, le patriarcat et le contrôle des formes de subjectivité (ou imposition d'une orientation culturelle eurocentriste).

En d'autres mots, c'est un concept qui fait référence à la manière dont les structures de pouvoir, héritées de la période coloniale, continuent d'influencer les sociétés contemporaines, même après la fin officielle du colonialisme. Cela signifie que certaines inégalités, basées sur cette matrice coloniale du pouvoir, persistent et se manifestent dans les relations de pouvoir actuelles. En Occident, dans les pays anciennement colonisateurs, la colonialité du pouvoir contribue à maintenir des inégalités en défaveur des personnes migrantes, en perpétuant des structures de discrimination, un accès inégal aux ressources et des mécanismes d'exploitation.

Pour les personnes migrantes en Occident, cette colonialité du pouvoir peut renforcer les inégalités de plusieurs manières :

- **Discrimination systémique** : Les migrants, souvent issus de pays anciennement colonisés, font encore face à des discriminations qui les désavantagent sur le marché du

travail, dans l'accès au logement ou aux services publics. Ces discriminations sont souvent ancrées dans des perceptions historiques, en lien avec la propagande coloniale, persistante dans les imaginaires collectifs, causant la dévalorisation et la stigmatisation de certaines catégories de personnes et de cultures jusqu'aujourd'hui. (Gaussiaux. A.2022)

- **Accès limité aux ressources** : Les migrants peuvent avoir un accès restreint à des ressources essentielles comme l'emploi, les formations et études, la santé etc... Cela est entre autres dû à des politiques qui imposent des conditions strictes aux seuls migrants, limitant leurs droits à l'accès aux ressources (Caldarini, C. (2021).
- **Exploitation économique** : Les migrants sans-papiers sont souvent mis en situation de non-droits et sont ainsi plus exploités car non protégés par les lois, ils sont souvent employés dans des secteurs précaires, avec des salaires bas et sans aucune protection. Cela reflète une hiérarchie économique liée à des héritages coloniaux, où les personnes d'origine des pays colonisés sont souvent placées en bas de l'échelle et exploitées sans aucune forme de recours au droit. (la Libre, 30 mars 2021)
- **Exclusion sociale** : La colonialité du pouvoir se manifeste également par une exclusion sociale, où les personnes migrantes sont marginalisées et privées de participation aux décisions qui les concernent. Cette mise à l'écart renforce un sentiment d'aliénation, d'exclusion et de déshumanisation. Ce processus d'invisibilisation et de subalternisation s'inscrit dans ce que Gutiérrez Rodríguez. E (2018) désigne comme une "**colonialité de la migration**", où les hiérarchies raciales et coloniales continuent d'organiser l'accès aux droits et à la citoyenneté.

1.6.2 La nécropolitique

La nécropolitique est un concept développé par l'historien et politologue Camerounais Achille Mbembe, qui désigne la manière dont les États exercent un pouvoir sur la vie et la mort des individus. Dans le contexte occidental, la nécropolitique offre une perspective critique sur la manière dont ces pays traitent les personnes sans-papiers, en mettant en lumière les mécanismes d'exclusion, de contrôle et de violence qui façonnent l'existence des personnes sans papiers.

Les mécanismes de la nécropolitique se manifestent à travers plusieurs dimensions (en se référant à notre expérience pratique) :

Exclusion et invisibilité : Les personnes sans-papiers sont rendues invisibles par des politiques qui les excluent de la société à travers des restrictions d'accès à l'emploi régulé, d'accès à la formation, à l'éducation ou à une carte bancaire, à la mobilité etc...les plaçant dans une situation de vulnérabilité extrême.

Criminalisation : Les personnes sans- papiers sont souvent criminalisées, considérées comme des menaces pour la sécurité nationale. Cela justifie des mesures policières répressives, telles que les arrestations parfois arbitraires, le délit de faciès, les détentions et les expulsions, qui mettent leur vie en danger.

Contrôle des frontières : Les politiques de contrôle des frontières, telles que la surveillance accrue et les murs physiques, illustrent comment l'Occident cherche à réguler les flux migratoires. Ces mesures peuvent entraîner des tragédies humaines, que nous voyons presque tous les jours dans nos télévisions comme des noyades en mer ou des décès dans des camions, etc..

Gestion de la mortalité : La nécropolitique implique également la gestion de la mortalité : la vie des personnes sans-papiers est souvent considérée comme moins précieuse. Des décisions politiques peuvent mettre ces individus en péril, sans provoquer de réaction notable au sein des sociétés.

2. PROJET « Zone de droits »

2.1 Définition

« La zone de droits » est un lieu **de Lutte et de Résistance** créé par le MOC et ses organisations constitutives, en 2022, en réponse aux politiques migratoires hostiles aux migrants afin de promouvoir leur accès aux droits, en mobilisant les ressources propres des organisations (travailleurs permanents, réseau d'implication de relais et de revendications politiques, soutien juridique, social et logistique). C'est également un **réseau de solidarité et de résistances** pour les personnes sans-papiers et les personnes à papiers précaires, d'abord entre elles-mêmes mais également avec deux types d'acteurs, d'une part les organisations du MOC et d'autre part, les initiatives citoyennes et associatives qui les soutiennent.

2.2 Objectifs

Les « Zones de Droits », sont présentes dans les 9 fédérations du MOC et ont comme slogan mobilisateur « *Ensemble pour les droits des migrant-e-s* ».

Elles poursuivent trois missions prioritaires. Premièrement, elles s'attachent à promouvoir le respect des droits humains, en veillant à ce que les migrants soient traités avec dignité et équité, conformément aux principes internationaux. Deuxièmement, elles visent à soutenir l'acquisition des droits fondamentaux en luttant pour un accès à des droits essentiels tels qu'un droit de séjour à travers la régularisation des sans-papiers, l'accès à la santé, à la formation, à un logement digne, au travail décent, à la culture et à la citoyenneté pleine. Troisièmement, elles

favorisent l'émancipation des personnes migrantes, en leur permettant de devenir actrices de leur propre vie et de participer activement à la défense de leurs droits, notamment face aux politiques anti-migratoires.

Tout cela doit passer par une pédagogie, qui permet aux personnes sans- papiers et PP de connaître déjà leurs droits et de passer de l'accompagnement individuel à l'action collective. Pour cela, les « Zones de Droits » créent des espaces de discussion, d'échange et de revendication, afin que les personnes concernées puissent construire ensemble des luttes pour leurs droits.

2.3 Déploiement de ZDD dans les fédérations MOC

Le MOC a mobilisé ses organisations constitutives afin de mettre en commun leurs expertises et d'apporter une réponse concertée aux besoins des personnes sans papiers (SP) et à papiers précaires (PP). La priorité, dans chaque fédération, est d'identifier les besoins les plus urgents de ces publics et d'y répondre de manière ciblée et efficace. Pour ce faire, l'accent est mis sur l'utilisation et l'optimisation des structures existantes, les travailleurs du MOC et les services déjà en place, comme les accompagnements socio juridique etc..., afin d'éviter les doublons et de maximiser les ressources disponibles, tout en assurant un accompagnement adapté à chaque situation.

En ce qui concerne ces expertises, le MOC compte donc sur :

La MC (Mutualité Chrétienne) sur le thème du Bien-être et Santé par :

- **Le soutien dans les démarches complexes** : Aider les personnes sans papiers (SP) dans leurs demandes d'Aide Médicale Urgente (AMU) auprès des CPAS.
- **La médiation** : Faire le lien entre les CPAS et les hôpitaux pour faciliter l'accès aux soins.
- **Un accompagnement spécifique** : Soutenir les demandes de régularisation pour raisons médicales (article 9ter) et les problématiques de santé mentale, en collaboration avec les services sociaux.
- **Une expertise** : Tirer parti de l'expérience acquise avec l'accueil des réfugiés ukrainiens pour améliorer les pratiques.

La CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) sur le thème de l'emploi par :

- **L'affiliation** : Proposer des cartes d'affiliation aux personnes SP pour faciliter leur intégration.

- **Les Permanences** : Mettre en place des bureaux de plainte pour dénoncer les conditions de travail abusives, l'exploitation et soutenir les demandes de régularisation.

Les EP (Équipes Populaires) sur le thème du logement :

- **Expertise** : Utiliser les compétences des Équipes Populaires pour répondre aux enjeux liés au logement, particulièrement critiques pour les personnes SP et celles en séjour précaire.

VF (Vie Féminine) sur le thème du droit de séjour et sur les situations des femmes migrantes

- **Permanences sociales et juridiques** : Offrir un soutien aux femmes en séjour précaire, notamment les victimes de violences conjugales, et les accompagner dans les démarches de regroupement familial, de régularisation, etc.
- **Lutte contre les violences** : Travailler sur toutes les formes de violences faites aux femmes en contexte migratoires.

Les JOC (Jeunesse Organisée et Combative) sur le thème des inégalités rencontrées par les Jeunes d'origine étrangère.

- **Défense des droits** : Suivre et accompagner les situations des jeunes sans-papiers, des étudiants étrangers, ainsi que des personnes LGBTQIA+ exposées à des discriminations spécifiques. Lutter contre les expulsions, les détentions arbitraires, les violences policières et toutes les formes d'oppression systémique.
- **Centres fermés** : Intervenir pour dénoncer les conditions dans les centres de détention et rendre la liberté à ces personnes autant que c'est possible.

Le MOC, en plus de solliciter l'expertise des organisations, a souhaité s'appuyer sur une mobilisation des ressources propres du mouvement.

Grâce à ses services en lien avec la formation, il propose :

- **Ouverture des formations** : Le CIEP (Le Centre d'Information et d'Education Populaire) propose des cours d'alphabétisation, de français langue étrangère (FLE) et de citoyenneté aux personnes sans-papiers, avec des attestations utiles pour les demandes de régularisation.
- **Élargissement des possibilités** : Explorer l'ouverture des formations de l'AID (Actions intégrées de développement) aux personnes sans-papiers.

- **Éducation permanente** : Soutenir la création de groupes collectifs pour renforcer leur lutte et auto-détermination en vue de leur émancipation individuelle et collective.

Il dispose à cet effet d'un réseau riche en compétences : assistants sociaux, permanents, animateurs expérimentés et militants intergénérationnels. Ces acteurs peuvent s'engager dans des dynamiques de solidarité, en s'appuyant sur les publics déjà présents dans les formations.

2.4 Mode opératoire des Zones de droits

Il est à souligner que la vision portée par le MOC national concernant les « Zones de Droits », bien que destinée à être déployée dans l'ensemble des fédérations wallonnes et bruxelloises, ne se traduit pas nécessairement de manière uniforme. Chaque fédération présente en effet des réalités et des dynamiques propres, ce qui impose une adaptation du projet aux contextes locaux. Les Zones de Droits sont ainsi conçues pour s'ajuster aux particularités de chaque région, en intégrant les dynamiques locales et les ressources disponibles, sans qu'un modèle unique soit imposé.

Le MOC joue un rôle central de coordination et de gouvernance dans la mise en œuvre des « Zones de Droits ». Il assure le pilotage du dispositif et définit la stratégie politique en collaboration avec le groupe de travail Migrations du MOC au niveau national. Chaque fédération MOC prend la responsabilité de la Zone de Droits sur son territoire ou peut déléguer cette mission à une autre organisation du réseau. Un espace de collaboration est instauré dans chaque fédération, impliquant à la fois les migrants, les organisations du MOC, d'autres associations et des réseaux de soutien aux personnes sans papiers, afin de renforcer l'impact des actions menées.

Les organisations constitutives du MOC sont pleinement mobilisées dans cette dynamique. Elles participent à la création de collectifs de personnes sans-papiers, favorisant leur engagement en tant que militants ou affiliés. Des actions communes sont encouragées à différentes échelles : locale, régionale et nationale avec des groupes de citoyens et des associations partenaires.

Pour renforcer la visibilité de la cause, une carte de soutien « Zone de Droits » a été créée et des stratégies de sensibilisation sont élaborées pour mobiliser l'opinion publique et faire connaître les droits des migrants. Par ailleurs, la collecte de données fiables sur la situation des personnes sans-papiers (exploitation, conditions de vie) permet d'alimenter le plaidoyer politique.

Dans le mode opératoire des Zones de droit, une stratégie de communication est essentielle pour faire connaître ce projet : logo, affiches, organisation des séances d'information large public, visibilité dans les réseaux sociaux, mais aussi et surtout le bouche-à-oreille, etc.

Au sein des Zones de droits, la gestion est participative, et les participants sont encouragés à devenir acteurs des rencontres, à définir les sujets et problématiques à aborder, et à co-construire les réponses collectives.

Cette démarche est dans une perspective d'autonomisation, de valorisation de l'expertise du vécu, tout en assurant que les actions menées répondent à leurs besoins et agenda, ce qui renforcerait leur capacité d'agir individuellement mais aussi collectivement. Pour garantir l'efficacité de cette participation, une méthodologie spécifique s'impose : celle de l'éducation permanente.

Dans ce contexte, il est essentiel, à travers ce mémoire, d'évaluer si les pratiques d'accompagnement et d'émancipation proposées dans le cadre de l'éducation permanente sont réellement adaptées aux besoins des groupes vulnérables concernés.

CHAPITRE II- CADRE THEORIQUE

1. Approche théorique de l'éducation permanente

1.1 L'éducation permanente comme Concept

Le concept d'« éducation populaire » date du 18^{ème} siècle, et cette idée est apparue en premier lieu en France lors la Révolution française. C'est à partir de cette période qu'on passe d'une monarchie absolue de droit divin à une république en passant par la monarchie constitutionnelle.

En pleine révolution française, afin de lutter contre l'obscurantisme et la mainmise de l'Église catholique sur l'État, Condorcet, connu comme le père de l'éducation populaire en France émit le premier l'idée de l'éducation pour tous en avril 1792, dans le rapport sur l'Instruction publique à l'Assemblée nationale, intitulé « L'Organisation générale de l'Instruction publique » dans ses termes : *« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes: celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves »* Lepage. F. (2012), p36

La pensée de Condorcet a ainsi contribué à la construction de la démocratie, comme il dit « *il ne peut y avoir de démocratie sans citoyens éclairés.* » Lepage. F. (2012), p 37, car l'exercice de la démocratie ne peut se faire que quand les citoyens sont conscients des enjeux de leur société, qui sont complexes et évolutifs, nécessitant une mise à jour des connaissances et de l'esprit critique.

Dans le livre de Lepage. (2012), « Education populaire : une utopie d'avenir », il mentionne le fait que, dans un contexte de lutte contre l'emprise de l'Église catholique en France, avec le principe que pour arriver à une vraie démocratie, le préalable est l'éducation de tous, afin que le pouvoir soit un pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Le cheminement de cette pensée se retrouve en 1866, lorsque Jean Macé publie un article, appelant à la création d'une Ligue en France pour promouvoir l'enseignement populaire sur un terrain neutre politiquement et religieusement. Le succès est immédiat et l'année suivante, le premier cercle de la Ligue est fondé à Metz. En 1881, le premier congrès de la Ligue française de l'enseignement a lieu. Ainsi débute en France l'aventure de l'éducation populaire structurée en dehors de l'école, complémentaire à celle-ci, avec une ambition populaire s'adressant à tous, y compris les plus défavorisés.

En Belgique, cette préoccupation pour l’instruction est apparue chez les ouvriers notamment à travers les actions des organisations associées au mouvement socialiste ou à celles de l’église catholique.

Vers la fin du 19^e siècle, pendant la période de la lutte ouvrière pour l’obtention des droits sociaux et l’amélioration des conditions de travail, l’éducation populaire veut former une élite intellectuelle et culturelle capable d’imprégner la masse de son exemple. En plus de former des cadres du mouvement ouvrier, elle prend l’initiative d’apporter des solutions à l’inexistence de politique publique en matière de lutte contre la domination et l’exclusion sociale. (ROBINE, N. (2000).

Ce concept d’éducation populaire dans son évolution oppose néanmoins deux conceptions chez certains penseurs. Verdier, É. (2001). Pour les uns, il s’agit de l’éducation continue qui s’inscrit essentiellement autour de l’école publique, et dont les cadres légitimes sont les enseignants ; pour les autres, il concerne l’éducation du citoyen adulte avec l’idée d’un système éducatif global, qui concerne la formation continue générale et culturelle mais aussi professionnelle, tout au long de la vie, pour l’émancipation individuelle et collective. Selon Verdier, É. (2001), encore, cette deuxième idée a été plébiscitée par le déploiement du mouvement ouvrier, dont le but était de faire face à la domination du capitalisme et à l’exploitation des travailleurs, par la création des nouvelles structures d’entraide et de lutte : les coopératives, les syndicats et les mutuelles. Naissent alors, dans ces mouvements ouvriers, plusieurs initiatives basées sur l’idée que l’individu peut s’émanciper à travers des savoirs académiques, des savoirs construits en situation, et mises en corrélation avec la réalité des individus.

Autrement dit, l’éducation populaire reconnaît la capacité de chaque individu à progresser et à se développer socialement à tout âge. Elle ne se limite pas aux savoirs académiques, mais inclut également la culture populaire. Son champ d’action est donc très large, offrant aux individus la possibilité de développer leurs capacités à confronter leurs idées, partager une vie de groupe, s’exprimer en public, écouter les autres et mener des actions collectives d’émancipation.

C’est plus tard que ces initiatives populaires ont pu s’organiser légalement en tant qu’ASBL afin de soutenir et de pérenniser leurs activités d’éducation populaire avec le soutien de l’État en vue d’une émancipation culturelle et sociale des travailleurs en dehors des structures traditionnelles d’enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels.

L’institutionnalisation de l’éducation populaire, tant en France qu’en Belgique a amené une reconnaissance de l’État des actions de ces militants, mais cela provoqua une institutionnalisation et une très forte dépolitisation des actions menées, les professionnels des

structures s'éloignant socialement des premiers concernés, qu'ils considèrent désormais comme « leur public ». (Nicolas Duvoux & al. 2012)

Aujourd'hui, l'éducation populaire en Belgique est communément appelée "Education permanente" et les associations doivent avoir un agrément de la fédération Wallonie Bruxelles pour avoir accès à des moyens. Les actions menées par ces associations sont diverses, mais doivent être en faveur de la conscientisation, de l'émancipation, du développement du pouvoir d'agir des individus et des collectivités et de la transformation sociale.

Il apparaît ainsi, que définir ce qu'est l'éducation permanente n'est pas facile. C'est aujourd'hui compris comme un décret, tantôt comme un projet politique, tantôt comme une démarche méthodologique dans la formation des adultes.

L'Education Permanente c'est....

Un
décret

Un projet
politique

Une
démarche

1.2 L'éducation permanente comme Décret

En Belgique, la première reconnaissance légale de l'éducation permanente a eu lieu en 1921 : l'État déclare d'intérêt public les activités menées par les associations d'éducation populaire. Ces actions sont alors qualifiées de complémentaires à l'enseignement scolaire. Cette institutionnalisation atteint un aboutissement avec le décret du 8 avril 1976 : “décret fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs”... Ce décret, portant entre autres la marque du mouvement ouvrier chrétien, fait des organisations volontaires, des acteurs d'une politique culturelle subventionnée par l'Etat.

Dans les travaux de mise en place de ce décret, on y retrouve différentes interprétations dans lesquelles les promoteurs visaient à encourager l'émancipation individuelle et collective ainsi que la création d'espaces favorisant une culture de résistance. Selon eux, la citoyenneté ne se réduit pas à une forme de conformisme éclairé, mais elle implique la coopération et la révolte. Ils estiment que la prise de conscience critique, sans action transformative, n'est qu'une illusion d'émancipation.

En 2003, il y a eu une modification du décret de 1976, sur l'organisation du secteur de l'éducation permanente, les conditions de reconnaissance et le mode de financement. Les acteurs sont divisés en deux parties : les mouvements et les associations d'éducation permanente.

Ce décret, modifié de 2003, stipule dans son article 1^{er} qu'une organisation d'éducation permanente a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- Des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- Des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Dans ce décret, un public prioritaire est clarifié, il s'agit des publics dits "populaires". Ainsi, les associations d'éducation permanente des adultes travaillent à développer les capacités de citoyenneté active et la pratique de la vie associative, avec une attention particulière aux publics socio-culturellement défavorisés.

En 2003, la réforme décrétole a été largement perçue de deux manières principales. D'un côté, elle a été considérée comme l'expression d'un consensus politique flou autour d'un décret à portée plus intégrative qu'émancipatrice, visant à gérer la fragmentation sociale, l'exclusion et la dégradation de la citoyenneté. De l'autre côté, il s'agissait surtout de refinancer et de consolider les associations les plus professionnalisées, sans véritable évaluation des pratiques antérieures. Les débats se sont concentrés sur des aspects généraux, théoriques et principiels tels que les publics, les pédagogies spécifiques et les logiques institutionnelles.

En 2018, suite à l'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif à l'éducation permanente, le Parlement de la Communauté française a apporté des modifications à ce décret en y introduisant de nouveaux principes :

- Un renforcement de l'exigence qualitative et un assouplissement des exigences quantitatives ;
- De nouvelles procédures de reconnaissance ;
- Des modes de contrôle et d'évaluation revus avec un focus sur l'auto-évaluation ;
- Une transversalité entre les axes de reconnaissance.

Actuellement, quelque 280 asbl sont reconnues dans le cadre de l'éducation permanente, et occupent environ 2 300 travailleurs équivalents temps plein

Cependant, après un certain temps d'application du décret, des questions sur le sens et la pertinence des actions ont ressurgi, notamment à travers l'établissement des premières jurisprudences. Même avec l'unanimité sur la définition, les débats persistent, et son utilisation comme argument de référence n'empêche pas le questionnement sur la définition elle-même et ses diverses interprétations possibles.

Cependant, dans le secteur où je travaille, le concept d'éducation permanente concerne ce décret de l'éducation permanente de la fédération Wallonie Bruxelles, mais ne s'y limite pas. C'est également un projet politique pour lutter contre les inégalités à travers une pratique pédagogique visant l'émancipation qui se base sur la théorie de la conscientisation.

1.3 L'éducation permanente comme méthode pédagogique

L'éducation permanente est une méthode pédagogique de conscientisation des inégalités sociales qui vise à développer la puissance d'agir des individus afin qu'ils luttent contre les inégalités sociales vécues et pour la justice sociale globale.

« La notion d'éducation émancipatrice renvoie au développement du pouvoir d'agir pour lutter contre les oppressions que subissent les personnes afin de leur permettre de vivre une vie plus libre et de choisir le sens de leur existence ». (Pereira 2021)

Pour Freire (1973), pour arriver à l'émancipation des opprimés, il faut outiller individuellement et collectivement les opprimés par une pédagogie critique, conscientisante et libératrice.

« Selon Freire, une pédagogie critique pour les opprimés se définit en opposition au principe d'adaptation qui signifie fondamentalement s'adapter à une société injuste et s'en accommoder. Pour cette raison, la visée émancipatrice de sa pédagogie n'est ni une démocratisation de l'accès à la culture légitime, ni une vénération de l'autonomie des classes populaires, ni même une pédagogie « alternative » ou « active » qui, comme l'ont notamment remarqué Bourdieu et Passeron, tend à occulter les rapports de classes qui traversent le champ de l'éducation. Dans les deux premiers cas, l'émancipation consiste à lutter pour une meilleure inclusion dans une société divisée en classes, alors que dans le dernier, l'émancipation se centre sur le développement personnel des individus tout en maintenant intactes, voire en dissimulant, les inégalités. (Piret, 2019 p 4).

La conscientisation selon Pereira (2020), consiste donc à amener les personnes opprimées à voir leur situation d'oppression comme un problème qu'ils peuvent résoudre. Pour cela, ils doivent réaliser que le monde est une réalité en transformation constante, que rien n'est figé et que leur vie n'est pas une fatalité, qu'un changement de leurs conditions est possible.

Toujours selon Pereira (2020), c'est seulement quand la connaissance critique des obstacles à la libération est développée et qu'il y a une réelle prise de conscience des rapports sociaux d'oppression, que la mise en place des actions émancipatrices peut commencer.

Bon nombre d'associations d'éducation permanente s'inspirent des théories de Paulo Freire, en essayant d'offrir un espace de réflexion et d'action aux personnes venant des milieux populaires, socio-culturellement défavorisés, afin qu'elles prennent conscience de la situation dans laquelle elles se trouvent et vers quoi elles aimeraient se diriger dans l'avenir, en se donnant les moyens individuels et collectifs pour y arriver.

1.4 Les méthodes de l'éducation Permanente.

Le voir-Juger-Agir comme méthode

Dans la méthode de travail du secteur de l'éducation permanente, que j'ai retrouvé au CIEP, il y a méthode « Cardijn », de voir juger et agir. Je vais dans cette partie essayer d'expliquer cette méthode de travail, son principe de base et son origine.

C'est une technique de travail inspirée par Joseph Cardijn, un homme d'église qui est le fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Il a développé cette méthode d'analyse pour les

jeunes, il estimait que pour avoir des connaissances il faut être en contact avec les réalités. Il invitait les jeunes à observer ce qui les entoure et de faire des analyses à partir de cette réalité.

C'est ainsi qu'il a développé cette méthode de changement social qui se décline en trois étapes. Le voir, le juger et l'agir. Ces trois étapes s'articulent les unes aux autres pas seulement de façon chronologique. Elle est basée sur sept éléments fondamentaux avec des finalités, des objectifs et une pratique que je vais présenter ici :

1. L'éducation est le levier du changement social
2. Cette méthode est faite entre les personnes, par elles et pour elles
3. La contradiction entre le vécu quotidien et les aspirations profondes est le point de départ du processus d'éducation
4. L'action comme processus d'éducation c'est-à-dire que l'action n'est pas seulement le résultat du processus d'éducation, elle en est le processus.
5. Construction d'un savoir propre
6. Un processus lent, progressif et réciproque (pas de maître qui possède le savoir, mais des personnes qui progressent ensemble)
7. S'organise pour se développer

a) Le Voir :

Au sens propre désignant un des sens, on parle ici de l'observation de nos réalités. Pouvoir voir ce qui nous entoure, ce qu'on est et ce qu'on pense et le décrire, il s'agit aussi de savoir observer ce que les autres pensent et vivent. C'est aussi une façon de construire un savoir commun ; c'est un moment où on construit sa réflexion et son analyse de ce qu'on voit. Ce n'est pas seulement une description de ce qu'on voit mais il faut aller au-delà de la simple observation, de sortir de ses appréhensions et de ses préjugés, voir au-delà des schémas habituels et traditionnels. Cette étape est très importante dans le processus, il marque le début de l'action de changement car le fait de regarder est déjà une action en soi, elle ouvre le chemin à la mobilisation, la revendication et la résistance.

b) Le Juger :

Après avoir vu et observé, il faut construire son opinion, son positionnement face à réalités observées. Il faut partager ses pensées avec les autres, en débattre et comparer les différents points de vue, trouver l'option la plus satisfaisante et la plus porteuse d'avenir.

Cette étape succède celle de voir et pour la construire, il faut aller chercher dans ses valeurs, ses vécus qui sont différents de ceux des autres personnes. Cette différence amène le débat et permet à chacun d'apporter ses arguments et de les confronter à ceux des autres. Cette deuxième étape se décline en plusieurs sous étapes à savoir :

Découvrir les contradictions entre le citoyen et le politique ;

Formuler les utopies, mais aussi ce qui peut être changé ;

Découvrir le sens commun de l'action : qu'est-ce qui nous rassemble ?

c) L'Agir :

C'est un acte réfléchi et conscient qui est posé dans le but d'apporter un changement. Il permet de proposer des alternatives pour les choses qui sont à améliorer et de dénoncer celles dont le changement ne dépend pas de notre pouvoir d'action. L'action peut être collective ou individuelle.

L'agir vise la transformation individuelle et collective, il est réfléchi, organisé, planifié. Il peut être fait sur le court terme ou le long terme. L'action demande de la souplesse mais aussi de savoir s'adapter aux imprévus. C'est aussi un processus continu qui demande de tenir compte des actions passées pour réaliser celles du présent.

La méthode du "voir, juger, agir" reste essentielle en éducation permanente. Cependant, Messieurs Christian Boucq et Marc Maesschalck développent la notion de "faire savoir et faire pouvoir", qui vient la compléter en y ajoutant des éléments indispensables pour un travail concret sur le terrain.

1.5 Faire savoir et faire pouvoir

Selon les chercheurs (Messieurs Christian Boucq et Marc Maesschalck, 2021), l'organisation collective est essentielle pour travailler ensemble. Cela implique de répartir les tâches, de décider collectivement des méthodes à adopter, de partager des connaissances et expériences, de prendre des décisions ensemble. Chacun doit trouver sa place dans ce processus, ce qui permet de renforcer la confiance en soi et d'acquérir de nouvelles compétences. Il s'agit de développer des savoir-faire, d'exprimer ses idées, de favoriser l'émancipation à travers l'expérimentation. Ces aspects sont présents dans les activités de l'éducation permanente, qui favorisent la prise de conscience et la cohésion au sein d'un groupe. Cependant, pour avoir un véritable impact politique, il est nécessaire de sortir de sa zone de confort et de s'engager dans l'espace public. Cela implique de développer des capacités d'action collective et des modes d'organisation participative. C'est dans cet équilibre entre conflit et coopération que se construit

le "faire savoir", qui permet au groupe d'ouvrir son projet à la critique tout en favorisant la coopération.

Du savoir-faire au faire-savoir : un processus d'émancipation, il s'agit d'apprendre à intégrer de nouveaux savoirs qu'ils soient vécus, pratiques ou expérientiels et de pouvoir les nommer, les comprendre, les expliquer. C'est la capacité à prendre du recul sur ce que l'on fait, à mettre des mots sur ses compétences, et à les partager avec d'autres. Ce partage favorise la circulation et la reconnaissance des savoirs.

Dans une démarche d'émancipation, le fait d'agir face aux inégalités vécues développe ce que l'on appelle un pouvoir-faire. En échangeant sur nos capacités à agir, nous prenons conscience de ce pouvoir, nous le nommons, et nous le transmettons. Ce processus permet aux autres de renforcer, à leur tour, leur propre capacité d'agir : c'est ce que l'on appelle faire-pouvoir. C'est ce chemin méthodologique, d'apprendre par sa propre expérience et celle des autres, par la collectivisation des savoirs, qu'on arrive à nommer et à transmettre aux autres ce savoir.

Pour moi, je trouve que la particularité du **faire savoir** et du **faire pouvoir** par rapport au **voir**, **juger**, **agir** en éducation permanente réside dans leur dimension collective et émancipatrice.

- **Voir, juger, agir** est une méthode d'analyse et d'intervention qui aide à comprendre une situation (voir), à en évaluer les enjeux (juger) et à agir en conséquence. C'est un processus souvent utilisé pour éveiller une prise de conscience critique.
- **Faire savoir et faire pouvoir**, en revanche, vont plus loin : ils impliquent non seulement d'agir, mais aussi de structurer et de partager les connaissances acquises, afin de les transmettre et de renforcer la capacité d'action collective.

1.6 La critique de la pratique d'éducation permanente

La critique de la pratique de l'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles révèle plusieurs enjeux et limites, malgré les ambitions émancipatrices portées par le décret qui la régit. Ce décret, comme mentionné précédemment, vise à favoriser l'émancipation individuelle et collective des publics les plus défavorisés, en créant des espaces de résistance culturelle et en encourageant des actions transformatrices, tant au niveau individuel que collectif. Cependant, plusieurs obstacles entravent la réalisation de ces objectifs.

Cadre législatif et financement : une base insuffisante selon le Conseil supérieur de l'éducation permanente (2021).

Le décret sur l'éducation permanente offre un cadre législatif et un système de subventions qui permettent aux associations de sensibiliser leurs publics aux enjeux sociétaux et de les outiller pour revendiquer des changements politiques ou sociaux. Le financement pluriannuel contribue à stabiliser les emplois et à permettre des projets à long terme. Cependant, selon le Conseil supérieur de l'éducation permanente (2021), ce financement reste insuffisant, car il couvre principalement les salaires, laissant peu de marge pour le développement des activités. En conséquence, de nombreuses associations doivent recourir à des subventions ponctuelles provenant d'autres instances, comme la Région wallonne ou l'Union européenne. Cette dépendance financière les éloigne souvent de leur mission première d'émancipation, les obligeant à adapter leurs projets aux priorités des bailleurs de fonds plutôt qu'aux besoins réels des publics. Cela réduit les participants à un rôle de "consommateurs" (par exemple, dans les cours de français, de citoyenneté ou d'insertion socio-professionnelle), plutôt que d'en faire des acteurs engagés dans des processus collectifs de transformation sociale.

Difficultés de mobilisation des publics

La mobilisation des publics visés par l'éducation permanente est un défi majeur. La pauvreté, en particulier, constitue un obstacle significatif. Elle limite l'accès à la mobilité et accapare l'énergie des personnes, qui doivent se concentrer sur leur survie quotidienne. Cette précarité engendre également une indisponibilité psychique, rendant difficile l'engagement dans des actions collectives. Pour les personnes sans papiers, ou en situation administrative précaire, leur mobilisation devient problématique car, à ces aspects cités, vivre en rasant les murs ne peut permettre une mobilisation et un engagement citoyen visible, car les personnes se mettent en plus en danger d'être reconnues comme sans papiers et ainsi être exposé aux expulsions.

Hétérogénéité des publics et défis méthodologiques

Les publics de l'éducation permanente sont aujourd'hui marqués par une hétérogénéité croissante en termes d'âge, de statut social, d'origine et de croyances. Cette diversité complexifie la mise en œuvre d'une éducation permanente à visée émancipatrice. Lorsqu'on arrive à mobiliser un groupe de personnes sans papiers et à papiers précaires, ils ont quand même des divergences aussi d'intérêt. Une femme sans papiers, mère de 3 enfants, maman solo, et un étudiant étranger en précarité de séjour, ne sont pas au quotidien animé par les mêmes besoins et motivations. Cette divergence d'intérêts et de préoccupations affaiblit la motivation et la participation active des individus, comme le souligne MERKES (2013).

Limites des grilles d'analyse

Un autre défi réside dans les grilles d'analyse utilisées par les associations d'éducation permanente. Traditionnellement fondées sur une lecture des rapports de classes, ces analyses peinent à expliquer les phénomènes sociaux contemporains qui conduisent à l'exclusion. Cette approche, bien que pertinente historiquement, ne suffit plus à rendre compte de la complexité des réalités sociales actuelles, ce qui limite l'efficacité des actions menées (MERKES, 2013). Il est crucial que le secteur s'approprie de nouveaux concepts qui permettent de lire la réalité sociale actuelle dans un contexte ultra libéral et des politiques antis migratoires.

Dans le cadre de mon travail, il est frappant de constater que plusieurs de ces obstacles rendent l'émancipation de notre public particulièrement difficile. Pour répondre à ces défis, le Mouvement ouvrier Chrétien (MOC) en mettant en place des « zone de droits » vise à adopter une politique de stratégie minoritaire, (La stratégie minoritaire chez Deleuze et Guattari. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2020.) évoquée également par Samuel Thirion secrétaire fédéral du MOC Hainaut Centre dont l'objectif est de faire face, avec les personnes concernées en partant de leurs besoins et en leur permettant d'élaborer eux-mêmes leurs stratégies d'émancipation.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

1. L'approche qualitative

Nous avons choisi de recourir à la méthode qualitative car elle offre un champ d'application à la fois ciblé et large, particulièrement adapté à l'exploration de phénomènes sociaux émergents, tels qu'une nouvelle technologie, un usage inédit ou un imaginaire en transformation. Contrairement à la recherche quantitative, l'approche qualitative ne cherche pas à mesurer ou à quantifier, mais vise plutôt à recueillir des données dans une perspective interprétative. Elle s'attache à comprendre les comportements des individus, leurs émotions, leurs ressentis, leurs expériences ainsi que les dynamiques relationnelles à l'œuvre. Cette démarche, que nous souhaitons rigoureuse et progressive, repose sur une méthode ad hoc, construite au croisement de deux outils méthodologiques complémentaires :

La monographie du projet "Zone de droits", qui constitue notre première entrée sur le terrain. Il s'agit d'un récit approfondi du dispositif, basé sur l'observation directe, permettant de documenter de manière fine les pratiques, les interactions et les enjeux vécus par les participants.

Le second volet de notre analyse a consisté en l'ethnométhodologie. Cette approche, développée par Harold Garfinkel (1967) a pour but de saisir comment les personnes construisent du sens de leur participation à la Zone de droits et dans leur vie quotidienne.

2. Monographie du Projet « Zone de Droits » en Hainaut Centre.

Ce mémoire va s'atteler à analyser le déploiement du projet de Zone de Droits dans la fédération MOC Hainaut centre. À Mons, au siège social de cette fédération, le projet a résonné auprès des organisations comme un véritable levier de lutte, notamment face à des situations où l'on se retrouve souvent seul et démuné. On peut souligner le travail accompli en 2020 et 2021 pendant la période COVID, où un réseau d'actions actif a été mis en place pour distribuer des colis alimentaires en collaboration avec des associations de notre fédération. Cependant, la distribution de biens de première nécessité n'a pas suffi. Des demandes récurrentes d'accompagnements liées à l'accès aux titres de séjour, à la santé, à l'emploi et à d'autres besoins essentiels émergeaient constamment parmi les publics que nous soutenions.

Dès la mise en place de ce projet dans notre fédération, nous nous sommes appuyés sur ces personnes avec qui on était resté en proximité. Nous avons aussi identifié les personnes sans papiers et en situation de papiers précaires, au sein des dispositifs existants au sein des

organisations constitutives du MOC Hainaut Centre et de ses services, telles que les cours d’alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) du CIEP, les permanences sociales et juridiques de Vie Féminine, les initiatives de la CSC Migrants ou encore les actions de la JOC.

2.1 Mise en place du lieu d’échange et d’actions

Pour notre fédération, le lieu d’accueil des participants se situe à rue Marguerite Bervoets à 7000 Mons. Afin de toucher un large public pour la mise en place de la Zone de droits, nous avons distribué des flyers contenant les informations sur le lieu et l’heure des rendez-vous, diffusé l’information via WhatsApp à nos contacts, et utilisé le bouche-à-oreille pour nous faire connaître.

La date de la première réunion avait été fixée par les représentants des organisations du MOC impliquées dans la zone de droits. Cependant, dès cette première réunion, nous avons décidé avec les participants de déterminer ensemble les dates et heures qui leur convenaient le mieux. Initialement, nous avons proposé une fréquence d’une fois par mois, mais après discussion, nous avons trouvé un consensus pour organiser des rencontres deux fois par mois.

Les deux premiers mois, les personnes présentes étaient principalement des référents des organisations et des participants. Cependant, nous avons rapidement constaté que les participants n’étaient pas à l’aise en présence de nombreux référents d’organisations. Étant donné que, selon la note du Bureau Politique (BP), c’est le MOC qui assure la coordination, une décision a été prise : le travailleur du MOC anime désormais la plénière, tandis qu’un deuxième espace est créé pour permettre aux responsables ou permanents des organisations impliquées dans la Zone de Droits, ainsi qu’à un ou deux militants de la Zone, de se réunir au une fois par mois.

Cet espace appelé « Comité de pilotage », a pour but de partager et d’aborder toutes les préoccupations soulevées par les participants lors de la plénière, valider certaines décisions de type institutionnelles et coordonner tout le travail politique autour de ces questions. Le dicton « ce qui se fait sans nous se fait contre nous » exprime l’idée que toute décision ou action prise sans la participation des personnes concernées risque d’aller à l’encontre de leurs intérêts et de leurs besoins. C’est la raison pour laquelle le choix d’impliquer directement les participants, notamment les personnes sans-papiers et à statuts précaires, au sein du comité de pilotage fut une évidence. Leur implication garantit que leurs voix, leurs expériences et leurs attentes sont réellement prises en compte, évitant ainsi que des décisions soient imposées sans leur consentement ou compréhension, ce qui pourrait aggraver leur situation.

Lors des plénières, moments de rencontre avec les participants, les réunions pouvaient durer jusqu'à trois heures de temps. La méthode reposait principalement sur l'écoute, et l'échange des situations et des points de vue sur les vécus, dans le respect de chacun. Les problèmes les plus fréquents partagés concernaient la santé, le logement et l'emploi. La question du titre de séjour était également évoquée, mais pour beaucoup, cela ne semblait pas être une priorité immédiate, les personnes s'étant résignées par rapport à leurs situations de précarité du séjour. Ce qui importait davantage, c'était la liberté de se déplacer, de travailler, de se soigner et de se loger.

En ce qui concerne la fréquentation, nous avons débuté avec une participation de 15 à 25 personnes par réunion. Cependant, ce nombre a progressivement diminué. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse, mais l'élément principal semble être la fréquence des rencontres. En effet, les participant.es, souvent en situation de grande précarité, doivent saisir toute opportunité de travail, ce qui rend difficile leur disponibilité régulière. Une réunion en semaine et samedi est perçue comme trop contraignante. À cela s'ajoutent d'autres raisons : certains ont quitté la région, d'autres n'étaient pas disponibles les jours fixés, et quelques-uns, encore marqués par la peur ou la méfiance, redoutaient un manque de discrétion quant à leur situation administrative. En réponse à ces difficultés, nous avons décidé d'adapter le rythme des rencontres, en passant d'une double fréquence (en semaine et le samedi) à une seule réunion hebdomadaire, le samedi à 10h. Le MOC mettait à disposition le local ainsi que des rafraîchissements (eau, café et casse-croûte).

2.2 Phase de démarrage et enjeux principaux.

Encrer la démarche -voir-juger - agir

Les réunions plénières des « Zone de Droits » mises en place dans le MOC Hainaut centre se font dans une démarche d'éducation permanente en lien avec la méthode Voir-Juger-Agir.

Dans l'Esperluette N°10 de décembre 1996, Marina Mirkes explique : : *Ce sont ceux et celles qui sont directement confrontés aux situations injustes, aux inégalités sociales, qui sont les mieux placés pour agir et transformer ce qu'ils vivent dans un sens qui correspond à leurs aspirations. La démarche VJA permet d'exprimer l'indignation et la révolte nées des situations d'exclusion, de marginalisation et d'injustices, de les analyser et de les catalyser. La colère devient alors une énergie puissante qui alimente la lutte et permet de dépasser les situations inégalitaires et de les transformer en projets démocratiques, créateurs et innovateurs. Le processus éducatif se mène entre eux, par eux, pour eux. Pas question de parler à la place de l'autre, pas question de dire ce qui est bon pour lui. Chacun est reconnu. Ses capacités, son*

apport potentiel, la richesse de son expérience ont toute leur place. “Ici personne n’est con.” entendra-t-on souvent. La démarche VJA est collective. Cela ne veut pas dire que l’individu est nié. Au contraire, il est reconnu comme personne reliée à d’autres. Ce lien est une richesse et une force. »

C’est cette démarche que le MOC souhaite inscrire durablement dans la méthodologie des réunions de groupe. L’action, moteur principal de notre engagement, ne peut se concevoir sans une véritable collaboration. Au-delà des échanges sur les vécus et des analyses visant à comprendre les mécanismes d’exclusion, il est essentiel de tisser des liens avec l’ensemble des acteurs impliqués dans la vie des personnes concernées.

Dans le cadre de ce projet Zone de Droits, des avancées notables ont toutefois été réalisées grâce à la collaboration avec les CPAS, afin de faire reconnaître les attestations délivrées par nos organisations partenaires et nous. C’est pourquoi, en collaboration avec les personnes concernées et les organisations actives dans la défense des droits, nous avons négocié afin que l’attestation de participation régulière à nos groupes puisse être reconnue comme preuve de résidence dans la commune où se tiennent les réunions. Cette reconnaissance a constitué un véritable enjeu politique, car l’accès à l’aide médicale urgente (AMU) pour les personnes sans papiers est conditionné à la preuve de leur résidence dans la commune dans lequel ils déclarent résider. Or, ces personnes, n’étant inscrites ni au registre de la population ni à celui des étrangers, et ne disposant que rarement d’un contrat de bail, rencontrent de grandes difficultés à fournir cette preuve, ce qui limite fortement leur accès aux soins de santé.

Cette reconnaissance de nos attestations a pu faciliter non seulement l’accès à l’aide médicale urgente, mais aussi à l’obtention de colis alimentaires auprès des organisations de distribution.

Par ailleurs, des partenariats sont développés avec les pharmacies pour qu’elles acceptent de livrer des médicaments aux personnes sans papiers, en attendant le remboursement du CPAS dans le cadre de l’aide médicale urgente.

Enfin, des rencontres avec les pouvoirs locaux, notamment la police, ont été organisées pour négocier la prise en compte prioritaire des délits subis par les personnes sans papiers par rapport à leur statut administratif, car il arrive fréquemment que des personnes victimes d’exploitation au travail ou de violences, notamment faites aux femmes, soient arrêtées administrativement et placées en centre fermé lorsqu’elles se présentent à la police pour porter plainte.

Il faut noter que lors du démarrage, nul ne sait où cela va mener en termes d'actions, car elles se construisent au fur et à mesure de l'avancement des rencontres en plénière et en comité de pilotage. Certains participants sont partis avant d'avoir été à cette étape de l'action collective, et certains participants ont rejoint le groupe en phase de trouver des solutions, ce qui fait que leurs points de vue sur le fonctionnement sont fort différents, certains trouvant que ça n'avance pas, d'autres trouvant qu'on se focalise par exemple sur la question de la santé alors que ce n'est pas leur préoccupation première.

2.3 Modalités de financement du projet

Au départ, les organisations souhaitaient offrir leurs expertises en termes de mobilisation collective et soutenir autant que possible les sans-papiers dans leurs luttes, et ce de manière gratuite. Cependant, il est vite devenu clair que ce projet entraînait des coûts. Certaines actions dans la zone de droits, comme l'aide juridique, le paiement de transports pour des participants en difficulté (comme le train pour certains et le bus pour d'autres), ou encore le règlement de retards de loyer, ont nécessité une réflexion approfondie.

Suite à ces constats, une caisse de solidarité sous forme de fonds de roulement, qui pourrait servir de prêt pour financer des démarches comme le dépôt de dossiers de régularisation ou l'achat de cartes de mobilité (TEC) a été mise en place par le MOC. Les participants de la zone de droits, qui ont des besoins spécifiques en argent, ont déterminé les critères d'octroi du prêt. Il s'agissait de besoins pour payer les frais de demande de régularisation, qui sont de 357 € par personne. L'autre critère est de payer les loyers d'une personne mise en centre fermé, ou qui est malade, pour lui permettre de récupérer son logement à son retour, et ce sur une période qui ne dépasse pas 3 mois. Globalement, ces emprunts sont souvent utilisés pour des situations urgentes, comme des frais de régularisation ou des redevances administratives.

Pour emprunter de l'argent, la zone de droits a mis en place un document de reconnaissance de dette, avec une période de remboursement adaptée aux capacités de l'emprunteur. En général, le prêt est plus facilement accordé aux personnes qui participent au groupe « Zone de Droits », mais il arrive aussi que des nouveaux arrivants, attirés par cette possibilité, en bénéficient. Cela peut devenir une porte d'entrée dans le groupe. Pour assurer le remboursement, les organisations qui travaillent avec ces personnes se portent garantes. Les montants empruntés ne dépassent pas 500 euros, par mois et par personne.

2.4 Elargissement des partenariats

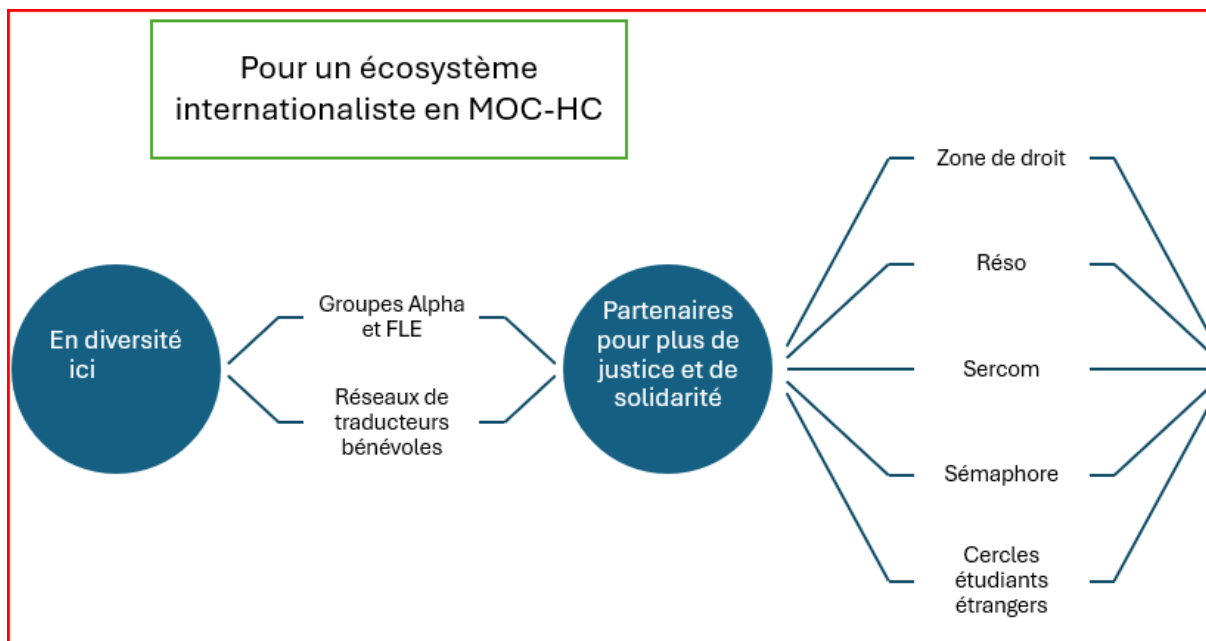
En Hainaut Centre, nous avons été confrontés à des personnes migrantes ne parlant pas ou peu français. Pour répondre à cette situation, nous avons élargi notre réseau avec les bénévoles traducteurs du CIEP, afin de mieux écouter et comprendre leurs besoins.

Au début de la mise en place de la Zone de droits, fin 2021, seule Vie Féminine mettait à disposition une juriste pour accompagner nos publics. Face à une demande accrue d'actes juridiques, nous avons exploré un partenariat avec l'ASBL Sercom, (Service de la Communauté Plurielle de Mons) afin que cette structure offre des consultations gratuites à notre public et ainsi permettre à la juriste de Vie Féminine de se concentrer sur les situations spécifiques des femmes, qui nécessitent souvent un accompagnement plus approfondi.

Dans ce partenariat, les frais de consultation de l'avocat du Sercom sont pris en charge par cette structure, tandis que les frais de suivi, si nécessaire, peuvent être couverts par la caisse de roulement du MOC si la personne concernée n'a pas les moyens de les assumer.

. Pour les questions de santé, notamment mentale, nous faisons appel à l'**Espace Sémaphore**, qui met à disposition des consultations psycho sociales gratuites. L'accompagnement social est assuré par l'asbl **Réso, Vie Féminine**, l'**AID** et le **CIEP**. En dehors de ces partenariats, les thématiques spécifiques sont prises en charge par les organisations du MOC impliquées dans cette Zone de Droits

Nous avons développé ce que nous avons appelé un écosystème suivant ce schéma et comprenant finalement les acteurs utiles à l'accompagnement des personnes de la zone de droits.



(Une partie du schéma venant de la présentation par le secrétaire fédéral du MOC Hainaut Centre au conseil politique).

À ce schéma peut s'ajouter le **groupe de travail racisé** du MOC Hainaut Centre, qui n'est pas un lieu d'action directe, mais un espace permettant de faire remonter des problématiques souvent peu abordées ailleurs, comme les discriminations liées à la religion, à la couleur de peau, etc. Ces échanges sont essentiels pour mieux comprendre les mécanismes d'oppression auxquels sont confrontés nos publics.

2.5 Fragilité de l'écosystème

Nous avons choisi de considérer les structures et les personnes avec lesquelles nous travaillons sur la question de la zone de droits comme un écosystème, c'est-à-dire un système complexe et dynamique où les acteurs (individus, organisations, institutions) interagissent de manière interdépendante, à l'image des éléments d'un écosystème naturel. Contrairement à un réseau, que je définis comme un ensemble de relations entre des acteurs partageant des ressources et des informations, un écosystème met l'accent sur les interactions, les flux de ressources, les rétroactions et les équilibres fragiles entre les différents acteurs. Il intègre également l'environnement (politique, économique, social, culturel) dans lequel ces acteurs évoluent. Ainsi, un écosystème est plus large et plus intégré qu'un réseau, car il prend en compte les contextes et les dynamiques globales qui influencent les acteurs.

Cependant, le constat est clair : cet écosystème reste fragile en raison de son interdépendance :

- **Dépendance aux ressources** : Si un acteur ou une ressource clé vient à manquer, cela peut déséquilibrer l'ensemble du système. Par exemple, dans notre écosystème, si le Sercom (partenaire juridique) ou l'Espace Sémaphore (santé mentale) cessait de fonctionner, cela créerait un vide difficile à combler.
- **Vulnérabilité aux changements externes** : Les écosystèmes sont sensibles aux perturbations externes, comme les changements politiques, économiques ou sociaux. Par exemple, une réduction des subventions publiques pourrait fragiliser les associations partenaires.
- **Équilibre précaire** : Les écosystèmes sont censés reposer sur un équilibre dynamique entre les acteurs. Si cet équilibre est rompu (par exemple, si un partenaire prend trop d'importance ou si les rôles ne sont pas clairement définis), ou encore si les participants ne sont pas placés au centre des décisions qui les concernent, cela peut entraîner des dysfonctionnements.

2.6 Evolution des publics et d'actions

Après la mise en place de la zone de droits en 2022 nous avons constaté l'arrivée d'une nouvelle problématique portée par des étudiants étrangers, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, venant témoigner de leur inquiétude sur la possibilité de perdre leur titre de séjour, car la législation belge concernant le garant pour les étudiants étrangers devait connaître une réforme qui allait durcir les conditions.

En effet, le montant minimum de revenus nets exigé pour se porter garant devait être relevé, portant le total à près de 2.700 euros nets par mois pour le garant, contre environ 2.000 euros auparavant et avec effet rétroactif pour les étudiants déjà sur le territoire et ayant déjà un garant. Ces montants continuent d'augmenter chaque année avec l'indexation.

Cette évolution a suscité beaucoup d'inquiétude et nous avons eu le besoin de mieux comprendre ce phénomène et d'y répondre de manière appropriée.

C'est dans ce contexte qu'une première réunion s'est tenue en août 2022, réunissant le permanent de la JOC de La Louvière, une travailleuse de l'UMONS (ancienne étudiante de l'université, régulièrement confrontée aux difficultés administratives rencontrées par les étudiants étrangers), un étudiant du CEAM (Cercle des Étudiants Africains de Mons) de l'UMONS, ainsi que moi-même, en qualité de travailleur du MOC et coordinateur de la Zone de Droits.

La travailleuse de l'UMONS avait été convoquée non pas en tant que représentante de l'université, mais comme une personne active de la société civile et militante, bien qu'elle travaillât à l'UMONS

L'objectif de cette réunion était d'analyser la situation des étudiants concernés, que nous avons choisi d'identifier, au sein du MOC, comme des « personnes à papiers précaires ».

L'analyse de cette question, menée à court et à long terme, a permis de déterminer les montants à solliciter auprès des garants, en tenant compte des indexations éventuelles.

Période	Montant principal	Par étudiant pris en charge	Total pour 1'étudiant
Avant déc. 2022	2.000 €	-	2.000 €
1er déc. 2022 - 31 déc. 2022	1.845 €	730 €	2.575 €
1er janv. 2023 - fin 2023	1.969 €	730 €	2.699 €
Année académique 2023-2024	2.089,55 €	803 €	2.892,55 €
Année académique 2025-2026	2.131,28 €	835 €	2.966,28 €

D'autres problématiques sont apparues aux cours des rencontres avec ces étudiants comme les difficultés à trouver un logement, du travail de « Job étudiant », des besoins alimentaires et le manque d'informations concernant les structures d'aide pour les étudiants primo-arrivants.

Les pistes de réflexion qui ont émergé étaient les suivantes :

- Nécessité de créer un réseau solide entre les cercles étudiants étrangers.
- Créer un réseau de garants ayant des hauts revenus et sécuriser ce réseau.
- Assurer un accompagnement juridique des étudiants étrangers : rédaction de lettres de contestation, mise à disposition d'avocats et renforcement de l'expertise structurelle pour les cas administratifs.
- Renforcement de la Zone de Droits : mettre en place des actions rapides et concrètes pour répondre aux urgences (logement, alimentation, etc.).

En octobre 2022, une vague d'étudiants ayant reçu un Ordre de Quitter le Territoire (OQT) s'est présentée en nombre aux réunions de la Zone de Droits, envoyés par leur cercle d'étudiants. À travers les échanges menés avec ces jeunes, il est rapidement apparu que les craintes exprimées lors de précédentes réunions concernant l'augmentation du minerval et des conditions de séjour se confirmaient de manière dramatique.

En effet, la hausse du seuil de revenus exigés pour les garants a rendu inéligibles la plupart des proches ou membres de la famille de ces étudiants, notamment parce que beaucoup de migrants occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés. Cette restriction a généré une forte inquiétude au sein de la communauté étudiante étrangère, en particulier pour les étudiants issus de pays hors Union européenne.

Face à cette impasse, un phénomène d'escroquerie organisée a émergé : des « garants professionnels » proposaient leurs services contre rémunération, en fournissant de faux documents (notamment de faux bulletins de salaire). Cette fraude a été détectée par l'Office des étrangers, qui a alors rejeté les dossiers concernés, entraînant la délivrance massive d'OQT. Les étudiants victimes de cette arnaque ont vu leur situation administrative et personnelle se détériorer brutalement, certains se retrouvant en grande précarité.

Parallèlement, nous avons observé un durcissement notable des procédures de renouvellement des titres de séjour. Ce durcissement s'est manifesté par l'allongement des délais de traitement, tant au niveau des communes que de l'Office des étrangers, ce qui a eu pour effet de restreindre fortement la mobilité, de limiter l'accès aux droits sociaux, et de compromettre la possibilité pour ces étudiants de réaliser des stages ou d'exercer un emploi étudiant.

Face à une situation qui ne pouvait être résolue uniquement par des démarches individuelles, Nous avons de manière évidente choisi de nous engager dans une action collective. Cette dynamique répondait aux préoccupations exprimées par les étudiants concernés, qui, pour la

plupart victimes de cette injustice, souhaitaient que le grand public ainsi que les autorités soient informés de la gravité des faits. Mais pour y arriver il fallait structurer la manière de faire avec les personnes concernées. C'est dans cette optique que les participants ont jugé important d'impliquer les cercles étudiants en tant que structure.

2.7 La naissance de la PLADE

Le 18 décembre 2022 marque la naissance d'une plateforme des cercles étudiants soutenus par les organisations agissant au sein de la Zone de droits, nommée PLADE : *Plateforme de Lutte pour l'Amélioration des Droits des Étudiants Étrangers*. Ayant pour :

- Vision : Lutter contre les injustices faites aux étudiant(e)s étranger(e)s.
- But : Améliorer les conditions de vie, académiques et socio-professionnelles des étudiants et jeunes diplômés étrangers.
- Objectifs :
 1. Identifier les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers.
 2. Fédérer les différentes associations étudiantes autour d'une cause commune.
 3. Identifier des partenaires potentiels pour soutenir nos actions.
 4. Mener des actions fortes et légales en vue d'un changement durable.

Cette structure a défini plusieurs éléments essentiels, notamment un mode de fonctionnement de la plateforme et ses objectifs, des partenariats avec des associations et des individus clés, une stratégie de communication et des échéances précises pour les actions à venir.

La Zone de Droits, dont j'étais le représentant avec quelques étudiantes concernées et avec la JOC, avait pour volonté de laisser la parole aux personnes concernées. Nous avons donc proposé à l'assemblée de confier des postes clés, tels que porte-parole, secrétaire et chargé de communication, aux différents étudiants présents ce jour-là, qui sont passés par vote majoritaire à main levée, pour désigner les personnes. Nous avons également veillé à ce que chaque membre des différents cercles puisse occuper un poste à responsabilité. C'est d'ailleurs ce qui a été fait : le porte-parole était issu de l'UECE, le chargé de communication (étudiant) venait de l'asbl « 1 But sort », et les deux secrétaires venaient de l'UECE et le CEAM. Les réunions se sont poursuivies, avec une stratégie d'élargissement incluant d'autres zones de droits de nos fédérations, comme Charleroi, où une réunion a eu lieu, ainsi qu'au Sercom Asbl pour renforcer les partenariats.

2.8 Construire une riposte collective

A l'issu des réunions des recommandations et réflexions ont émergé notamment :

- La nécessité de consultations juridiques pour mieux cerner les situations et leur impact juridique et sa gravité des 55 victimes recensées.
- La rédaction de recommandations à partager avec les structures qui seront parties prenante de nos actions.
- Le renforcement des alliances entre cercles étudiants et élargissement du réseau associatif.
- L'organisation d'une manifestation pour interpeller les différents niveaux de pouvoir, avec un communiqué de presse pour maximiser l'impact médiatique.
- L'interpellation des médias et des parlementaires, et lobbying auprès de l'ARES (la fédération des établissements d'enseignement supérieur) , pour les sensibiliser à cette question et les associer à la recherche de solutions.
- La récolte de fonds : organiser des collectes pour couvrir les frais juridiques et autres dépenses urgentes.
- De faire un plaidoyer politique fort en rassemblant plusieurs cas similaires sur cette problématique.

A l'issu des constats des pistes de solution d'actions ont aussi émergées notamment :

Pistes de solutions de court terme :

- **Rédaction d'un Vademecum des revendications.**
- Création d'un **Leetchi** (*Leetchi est une plateforme de financement participatif (ou crowdfunding) qui permet à des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectifs de récolter des fonds pour financer des projets, des causes ou des initiatives.*) pour récolter des fonds et soutenir les étudiants en difficulté financière, en partenariat avec les JOC de Mons.
- Elargissement des cercles étudiants (AEC Moboko, ULB, Saint-Louis, etc.) et associations (COMAC, FEF, EcoloJ, etc.) pour élargir le réseau et renforcer la lutte commune.
- Préparation d'un **teasing** pour décrire la situation et mobiliser des soutiens.

Pistes de solutions à long terme qui ont émergés :

- Organisation d'une **manifestation** de grande envergure, avec une stratégie de mobilisation sur la durée.

2.9 La manifestation collective de mai 2023

Au sein de la « Zone de droits », l'accent a été mis sur la dynamique de mobilisation collective en vue de la manifestation du 18 mai 2023 à Bruxelles. Celle-ci, portée par les étudiants étrangers, peut être analysée, à la lumière de la théorie de Habermas, comme une réappropriation de l'espace public — cet espace intermédiaire entre la sphère privée et la sphère politique — par des acteurs habituellement tenus à l'écart du débat politique institutionnel. En investissant l'espace public, ces personnes ont rendu visibles leur présence et leurs revendications, dénonçant leur marginalisation, affirmant leur dignité et réclamant la reconnaissance de leurs droits. La manifestation a rassemblé près de 300 étudiantes et personnes (PP) et SP issues de Belgique francophone, témoignant ainsi de la portée concrète de cette mobilisation collective.

La manifestation avait pour objectif de porter les revendications de la PLADE :

- Renouvellement de séjour et autres démarches administratives sont à accélérer et simplifier

On constate dans certaines communes des lenteurs administratives qui entraînent des durées de traitement des demandes et de renouvellement de titre de séjour très longues, allant parfois jusqu'à 10 mois une fois rentrées à l'Office des étrangers (OE). Cette procédure a des conséquences, notamment pour faire des stages, aller en Erasmus, l'impossibilité de sortir du territoire, les difficultés de travailler comme étudiant·e.

- L'envoi systématique des demandes/renouvellement de carte de séjour à l'OE

Dans de nombreuses communes, les dossiers de prolongement du titre de séjour des étudiant·es sont systématiquement envoyés à l'OE, même si aucun élément nouveau n'apparaît. De plus, les étudiant·es doivent parfois attendre une longue période avant de recevoir une attestation de séjour provisoire (45 jours) délivrée par la commune dans les situations suivantes : En attente d'une décision de l'Office des Étrangers. En attente d'un nouveau titre de séjour lorsque l'ancien n'est plus valable : cette attestation s'appelle l'annexe 15.

- Problème de prise en charge

L'augmentation exponentielle à effet immédiat et rétrospectif du salaire minimum doit pouvoir se prévaloir un garant pour une éventuelle prise en charge d'un-e étudiant-e compliquant durablement la vie. En effet, cette augmentation ne correspond pas à l'inflation, ce qui rend de nombreux garant-es inéligibles. En outre, on constate une certaine opacité ou un vide juridique dans les conditions requises pour déposer une caution équivalente à la prise en charge.

-Difficulté liée aux rendez-vous et entretiens dans les communes

Dans certaines communes, il est particulièrement difficile d'obtenir un rendez-vous pour le renouvellement du titre de séjour dans des délais raisonnables, depuis que les prises de rendez-vous se font exclusivement en ligne. En effet, les créneaux disponibles sont souvent situés bien au-delà de la date de validité du titre, ce qui expose les demandeurs à des situations précaires. De plus, les horaires d'ouverture, généralement limités de 8h00 à 11h00, ne suffisent pas à répondre à la forte demande. Cette contrainte oblige de nombreux étrangers à se présenter très tôt, parfois dès 4h00 du matin, même en plein hiver, afin d'espérer être reçus.

Par ailleurs, dans de nombreux établissements scolaires et universitaires, les examens de seconde session se terminent habituellement en septembre. Le laps de temps entre la publication des résultats et la collecte de l'ensemble des documents administratifs nécessaires au renouvellement du titre de séjour, dont la date limite est fixée au 15 octobre chaque année, demeure extrêmement court. Cela complique davantage les démarches pour les étudiants concernés

-Problèmes rencontrés par les étudiants après leur diplomation :

Le décret paysage

Il est important de donner la possibilité aux étudiant-es étranger-ères hors UE de s'insérer sur le plan professionnel ou alors de mieux préparer leur retour une fois leurs études terminées.

Même s'il est possible pour les étudiants-es qui ont fini leur étude d'enclencher la procédure de recherche d'emploi sur le territoire, ils doivent faire face à de nombreuses difficultés au niveau de la procédure, qui est à la fois contraignante pour les employeurs et encore plus pour les futurs demandeurs d'emplois HUE.

En plus des difficultés déjà évoquées, trois autres problématiques majeures touchent particulièrement les étudiants étrangers et futurs étudiants : la demande de visa, l'équivalence des diplômes, et surtout la réglementation liée à l'application du décret Paysage.

Le décret Paysage, adopté en 2013 en Fédération Wallonie-Bruxelles et appliqué depuis l'année académique 2014-2015, vise à moderniser et harmoniser l'enseignement supérieur. Toutefois, il impose une obligation stricte de valider 45 crédits sur 60 pour passer à l'année supérieure, ce qui accroît la pression académique sur tous les étudiants. Pour les étudiants étrangers, cette exigence représente un défi supplémentaire : leur marge d'erreur est réduite, le risque d'échec est plus élevé, et les conséquences peuvent être graves, notamment sur leur statut de séjour. En effet, l'échec à remplir cette condition peut entraîner la perte du droit au séjour étudiant.

Par ailleurs, les démarches administratives pour obtenir ou renouveler un visa étudiant sont complexes et chronophages, ce qui limite encore davantage leur capacité à se consacrer pleinement à leurs études et à répondre aux exigences du décret. Ainsi, bien que le décret Paysage poursuive des objectifs de modernisation, il engendre des difficultés spécifiques pour les étudiants étrangers, qui doivent concilier exigences académiques renforcées et contraintes administratives lourdes, rendant leur parcours universitaire particulièrement difficile.

2.10 Les défis de la collaboration associative au sein de la PLADE

Malgré le succès visible de la manifestation organisée à Bruxelles en mai 2023, le chemin pour y parvenir a été jalonné de nombreux obstacles. Tous les objectifs initiaux de la PLADE n'ont pas pu être atteints. Dès sa création, cette plateforme avait pour ambition de répondre aux difficultés rencontrées par l'ensemble des étudiants étrangers, en particulier ceux issus de pays hors Union européenne, souvent confrontés à une législation appliquée de manière inégalitaire et au cas par cas.

L'idée fondatrice était de rassembler des étudiants issus d'universités, de hautes écoles et de promotions sociales autour d'un processus d'écoute active, afin de dégager collectivement des pistes de solutions à soumettre aux institutions éducatives et politiques.

Cependant, les mois de mars -d'avril 2023 ont marqué un tournant délicat dans la dynamique. La montée en visibilité des porte-paroles de la PLADE a attiré l'attention d'acteurs extérieurs membres d'autres mouvements ou partis politiques tels que l'ORE (Organisation Représentative des Étudiants de l'UMons), EcoloJ ou encore le PTB. Certains d'entre eux ont progressivement tenté d'orienter la plateforme ce qui a sans doute conduit à marginaliser les organisations initiatrices du projet.

Face à cette évolution, une volonté de formalisation de la PLADE a émergé, notamment par le souhait d'une rédaction d'une charte permettant de cadrer les engagements et les responsabilités de chacun. Cette tentative, pourtant destinée à préserver l'autonomie et la cohérence du collectif, n'a pas été pleinement soutenue par certains participants. Leur positionnement a

contribué à fragiliser l'équilibre initial du projet. *(Il s'agit ici d'une observation basée sur l'expérience vécue au sein du processus).*

En plus de la sphère universitaire, on souhaitait aussi que des organisations de la société civile, rejoignent la PLADE. Ces associations, en contact direct avec ce public, auraient pu enrichir l'assemblée générale de leur expertise.

Un autre objectif était de faire de la PLADE un partenaire solide pour des structures oscillants dans les intérêts des étudiants tels que l'ORE au sein des universités ou l'ARES (*fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles*).

Nous voulions aussi que la PLADE soit reconnue comme un interlocuteur incontournable lors de chaque interpellation, capable de porter la voix des étudiants hors UE et d'exposer précisément leurs difficultés.

La Zone de Droits partageait cette vision d'une mobilisation collective et inclusive. Cependant, au fil des réunions, nous avons sous-estimé les différences de fonctionnement, de philosophie et d'ambitions entre les structures impliquées.

Force fut de constater que les intérêts des étudiants et leurs modes de fonctionnement au sein des cercles est loin d'être le même que celui des organisations d'éducation permanente. Nous avons agi sur la base d'accords de principe, pensant que tout irait de soi, sans anticiper les divergences profondes qui allaient surgir.

Des tensions inattendues sont apparues, y compris entre des groupes d'étudiants supposés être alliés. Certains reprochaient à d'autres leur manque d'engagement ou leur recherche de visibilité. Au lieu de travailler ensemble, des responsables élus à l'unanimité ont noué des alliances et pris des initiatives sans concertation, y compris avec des organisations initialement proposées pour former un front commun. Ces associations ont fini par dialoguer directement avec la PLADE, marginalisant parfois les structures à l'origine du projet.

Cette expérience, bien que marquée par des tensions et des désillusions, m'a permis de prendre la mesure de la complexité du travail collectif et des zones d'ombre qui peuvent exister au sein des dynamiques associatives. J'ai compris que, même lorsqu'une cause nous touche personnellement, rien n'est jamais acquis. La réussite d'une mobilisation repose sur un cadre clair, des règles partagées et des garde-fous mis en place dès le départ, en particulier lorsque des acteurs aux intérêts parfois divergents sont impliqués. Il ne faut pas non plus négliger le contexte : cette période coïncidait avec l'approche d'échéances électorales, ce qui a pu exacerber certaines tensions et influencer les dynamiques internes.

Pour autant, la Zone de droits ne s'est pas limitée à constater les dérives ou à se retirer du processus. Bien au contraire : elle a été fière d'avoir contribué activement à la définition des objectifs de la PLADE, et a poursuivi et élargi ses missions au-delà de ce cadre. Elle a étendu son action à d'autres publics confrontés à des situations de séjour précaires ou sans titre de séjour, tout en développant de nouveaux axes d'intervention.

Ainsi, le travail de terrain s'est poursuivi sans relâche. Jusqu'à mi-juin 2024, la Zone de droits a accompagné juridiquement et socialement 147 personnes, dont 109 sans titre de séjour et 38 disposant d'un statut précaire. Les problématiques abordées ont été variées : séjour, regroupement familial, droit pénal, droit civil, administration, discriminations... Parmi les difficultés les plus fréquemment rencontrées figuraient l'incompréhension des décisions administratives (en raison d'un langage juridique complexe), la méconnaissance des structures d'aide existantes, la précarité financière et les problèmes de santé.

Par ailleurs, la Zone de droits s'est engagée dans la lutte contre les arrestations et les placements en centres fermés de demandeurs d'asile. Grâce à la mobilisation collective, à l'intervention d'un avocat et à la mise en place d'un fonds de solidarité, cinq personnes ont pu être libérées. Un réseau d'hébergement d'urgence a également été constitué, impliquant cinq personnes solidaires et permettant la prise en charge de sept personnes dans des situations critiques.

3. L'ethnométhodologie

L'ethnométhodologie est une approche sociologique née dans les années 1950 aux États-Unis. Initiée par Harold Garfinkel, elle s'inscrit dans la critique d'une des approches de la sociologie qui suppose que les individus se conforment à des normes intégrées, de manière passive ou inconsciente. Garfinkel s'oppose à cette vision déterministe et propose une approche radicalement empirique fondée sur l'observation des pratiques ordinaires des individus. Son objectif est donc de révéler les processus interprétatifs qui sous-tendent la vie sociale et la rendent compréhensible pour ses membres.

Afin de mieux cerner les fondements et les apports de cette démarche, le texte d'Albert Ogien (2016) offre une synthèse claire et critique de la naissance et des principes de l'ethnométhodologie. Selon cet auteur, au cœur de l'ethnométhodologie se trouve l'idée que les individus ne sont ni inconscients de ce qu'ils font, ni passifs face à la société. Au contraire, ils possèdent une connaissance pratique de leur environnement social, sont capables d'ajuster leur comportement en contexte et peuvent justifier leurs actions. L'originalité de Garfinkel réside cependant dans sa volonté d'abolir toute distinction entre connaissance et action : pour lui, on

apprend à connaître le monde en agissant dans et avec ce monde, et c'est à travers l'usage du langage et l'interaction quotidienne que se forge cette connaissance.

La rupture principale de l'ethnométhodologie tient à son refus d'expliquer les actions par des théories externes ou abstraites, comme la socialisation ou l'intériorisation des normes. Elle vise plutôt à décrire comment les individus construisent de manière située et contextuelle le sens de leurs actions collectives. Il s'agit donc d'analyser, de façon détaillée et in situ, les méthodes pratiques par lesquelles les gens coordonnent leurs actes dans la vie quotidienne, sans chercher à interpréter ces actions selon des modèles explicatifs macrosociologiques.

Ainsi, l'ethnométhodologie propose une sociologie délibérément modeste mais rigoureuse. Elle ne cherche pas à expliquer les causes profondes du comportement, ni à prédire ses conséquences dans le monde social, mais à rendre compte de la logique interne des actions telles qu'elles se produisent. Ce positionnement, fondé sur le « principe d'indifférence » aux effets sociaux globaux, peut heurter les habitudes des sociologues, habitués à relier les comportements à des structures sociales ou des rapports de pouvoir. Pourtant, Garfinkel montre que l'objectivité des faits sociaux n'est pas imposée d'en haut, mais construite dans le cours de l'action elle-même, par les individus.

Ce renversement épistémologique a pour effet de déplacer l'objet de la sociologie : au lieu d'étudier les structures qui conditionnent les pratiques, il s'agit de comprendre les pratiques elles-mêmes comme productrices de sens et de coordination sociale. L'ethnométhodologie affirme que toute activité est socialement organisée non par l'intériorisation des normes, mais par les exigences concrètes de la situation dans laquelle elle s'inscrit. Elle ouvre ainsi une voie pour penser l'action sans réduire l'individu à un produit des déterminismes sociaux, tout en conservant une attention au contexte et à la dimension collective des pratiques.

Dans le cadre de ce mémoire, le choix de cette approche m'a ainsi semblé constituer une référence théorique utile pour appréhender les pratiques quotidiennes des personnes sans papiers, et à papiers précaires, notamment dans leur rapport à la participation au projet Zone de droits, qui utilise l'approche de l'éducation permanente pour redonner la voix et développer le pouvoir d'agir.

Dans la continuité de cette approche, notre choix s'est naturellement porté sur l'outil de collecte des données, à savoir l'entretien semi-directif. Sans essayer de produire des « récits de vie » à proprement parler, il s'inspirera cependant du principe en mettant la focale sur un « fragment » de celui-ci (l'identification de ce qui explique l'arrivée en Zone de droits et la trajectoire qui en est résulté).

Apparu dans le champ sociologique sous l'impulsion de l'école de Chicago, le récit de vie s'est affirmé comme une approche qualitative essentielle pour saisir la multi dimensionnalité des phénomènes sociaux. Cette méthode, privilégiant une compréhension fine des subjectivités (Kaufmann, 1996), s'écarte délibérément des paradigmes quantitatifs en considérant les individus comme des producteurs de savoirs situés, dont les expériences méritent une exploration approfondie.

L'enjeu consiste à appréhender les logiques internes du phénomène étudié en construisant des hypothèses à partir du terrain, tout en assumant la partialité inhérente à toute recherche. C'est aussi reconnaître la valeur heuristique des savoirs expérimentiels, où émotions, non-dits et les stratégies individuelles deviennent des indices pour décrypter les dynamiques sociopolitiques et les ruptures biographiques (Bertaux, 2003).

Comme le souligne Bertaux (1997) : *"Le récit de vie révèle les mécanismes sociaux à travers le prisme des existences singulières."* Cette méthodologie offre ainsi un cadre rigoureux pour explorer la dialectique entre contraintes structurelles et capacités d'agir dans les migrations précaires.

3.1 Population et échantillon

L'objectif de cette partie du travail, après l'analyse monographique, est de comparer différents récits de vie en tenant compte à la fois des similitudes et des différences entre les trajectoires individuelles, et les impacts de leur participation au projet Zone de droits.

Pour constituer notre échantillon, nous avons retenu la méthode du choix raisonné (Thiéart et al., 1999). Cette approche qualitative repose sur le discernement du chercheur, en lien direct avec la problématique et les contraintes de terrain, telles que le temps, l'accessibilité et la disponibilité des personnes. Bien qu'elle n'exclue pas le biais subjectif, elle s'avère particulièrement pertinente pour les recherches à effectif réduit, car elle permet de sélectionner des profils significatifs et contrastés.

Les personnes rencontrées partagent une réalité commune : elles vivent sans papiers ou avec un statut administratif précaire et fréquentent la Zone de droits depuis environ trois ans. Il a donc été nécessaire de choisir un public qui comprends et s'exprime en français, mais également un

public qui a une durée de participation de plus d'un an, pour que cette personne ait déjà eu le temps suffisant de participation pour pouvoir avoir un regard réflexif sur le fonctionnement du dispositif.

Je me suis attelé aussi à trouver des récits de vie des femmes, ce qui n'est pas facile pour elles, surtout en termes de disponibilité, car comme je travaille en journée, je n'étais disponible que le soir et le week-end pour rencontrer les personnes, c'est les moments où elles sont prises par le travail domestique. Les lieux de rencontre ont aussi été diversifiés, pour certains chez eux, pour d'autres chez moi et pour d'autres encore dans l'enceinte de mon local professionnel au bureau.

Au total, huit personnes ont été rencontrées : six hommes et deux femmes. Parmi les hommes, cinq sont originaires d'Afrique subsaharienne et une d'Afrique du Nord. Les deux femmes sont issues respectivement d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Quatre participants sont des étudiants déboutés, actuellement en procédure de recours pour leur statut, des deux hommes, un est en demande de régularisation et l'autre est débouté de sa demande d'asile. Les deux femmes sont venues par regroupement familial, mais ont été séparées de leur conjoint en raison des violences conjugales mais sans divorcer de manière officielle.

3.2 Conduite de l'entretien

La conduite des entretiens exige de nous une posture adaptée, combinant bienveillance, neutralité et écoute active (Rogers, 1966 ; Barbier, 1997). L'emploi de techniques spécifiques (reformulation, gestion des silences) permet de contourner les obstacles linguistiques ou les non-dits liés à des expériences traumatiques (Mucchielli, 1995).

Les participants étant au courant de mes études, je leur ai fait part de mon souhait d'effectuer une recherche sur le projet pour identifier son impact sur eux. Les personnes ont donné leur accord. Les entretiens ont été programmés les samedis et dimanches, jour où j'étais libre et ces personnes aussi mais aussi quelques soirées, pour certaines personnes non disponibles au dates que je leur avais donné.

Lors de chaque entretien, le participant reçoit encore une fois l'information détaillée sur les objectifs et le déroulement, préalable indispensable à un consentement éclairé. Un cadre sécurisant pour recueillir des récits potentiellement sensibles, avec une attention particulière aux risques psychologiques est assuré et organisé en fonction des personnes : elles peuvent soit venir au siège de l'association où se mène le projet, soit demander l'entretien chez elles, soit encore préférer qu'il soit tenu dans un endroit extérieur, comme dans une salle quelconque ; les personnes choisissent les modalités qui leur conviennent.

La procédure inclut d'une part l'annonce systématique de l'enregistrement audio, dont la fiabilité technique conditionne la qualité des retranscriptions ultérieures, d'autre part l'assurance de la confidentialité des propos.

On clôture en faisant un résumé des échanges et en remerciant, tout en expliquant que la possibilité existera d'accéder aux résultats ou de participer à un suivi pour celles et ceux qui en exprimeront le souhait.

3.3 Le guide d'entretien

Introduction

Thème : Parcours migratoire, éducation permanente, conscientisation et trajectoires de vie

Bonjour et merci d'avoir accepté de participer à cet entretien.

Dans le cadre de mon mémoire, nous souhaitons saisir l'impact du projet « Zone de droit, sur vos parcours et voir en quoi ce qui est proposé comme méthode a un impact ou pas ?

Cet entretien se veut un moment d'échange ouvert : l'essentiel est que vous puissiez raconter votre histoire, selon vos propres mots et à votre rythme. Certaines questions pourront vous aider à structurer votre récit, mais il n'est pas nécessaire de suivre un ordre précis ou de répondre à toutes les questions.

Votre témoignage est très important pour moi ; Sachez que vous êtes libre de ne pas répondre à certaines questions ou d'interrompre l'entretien à tout moment, sans aucune conséquence. Avec votre accord, la conversation sera enregistrée afin de garantir une retranscription fidèle de vos propos. Tout ce que vous partagerez sera traité de façon strictement confidentielle et anonyme.

Merci encore pour votre confiance et votre participation.

Parcours de vie avant l'arrivée en Belgique

Question ouverte principale :

Pouvez-vous me raconter votre vie avant votre arrivée en Belgique ? (Enfance, famille, études, travail, contexte politique/social)

Relances possibles :

- Y a-t-il des moments marquants ou décisifs dans cette période ?
- Comment perceviez-vous vos droits, votre place dans la société ?

Le départ et l'arrivée en Belgique

Question ouverte principale :

Comment avez-vous décidé de partir ? Pouvez-vous me raconter votre arrivée en Belgique ?

Relances possibles :

- Comment décririez-vous votre accueil ? hébergement ?
- Quels ont été les premiers obstacles ou soutiens que vous avez rencontrés ici ?
- Quels sont les principaux défis que vous avez rencontrés depuis votre arrivée ?

L'installation en Belgique

Question ouverte principale :

- Depuis combien d'année êtes-vous en Belgique et quel a été votre parcours jusqu'aujourd'hui ?

Relances possibles :

- Quels sont les difficultés majeures que vous avez rencontrées ?
- Qu'est-ce que vous avez fait pour essayer de vous en sortir ?
- Quelles sont les personnes ou événements qui ont été marquant pendant cette période ?

Les tournants administratifs

Question ouverte principale :

Pouvez-vous raconter les grands moments de votre parcours administratif (dépôt de dossier, décisions, etc.) et comment vous les avez vécus ?

Relances possibles :

- Comment expliquez-vous ce qui vous est arrivé (causes et conséquences) ?
- Est-ce que ces faits ont influencé d'autres choix de vie ?

La découverte de la "Zone de droits"

Question ouverte principale :

Comment êtes-vous arrivé dans ce projet « Zone de droit » ?

Relances possibles :

- Quel est la personne qui vous a informé et dans quelles circonstances ?
- Quels ont été vos motivations pour y participer ?

Engagement, éducation permanente et apprentissages

Question ouverte principale :

Pouvez-vous me raconter votre parcours dans des actions menées dans la zone de droits ?

Relances possibles :

- Comment qualifiez-vous votre participation dans ce projet ? (Régulier, ponctuel, militant, etc.. ?)
- Qu'est-ce que ça vous apporte d'y participer ? ou qu'est-ce que vous apportez aux autres ?
- A travers quoi ça passe ? (Formation, échange, manifestation, action collective etc.)
- Y a-t-il eu des expériences marquantes dans ce projet ? et pourquoi ?
- Qu'est-ce que ce projet vous a apporté globalement, personnellement et collectivement ?

Bilan actuel et perspectives

Question ouverte principale :

Aujourd'hui, comment voyez-vous votre situation et vos projets pour l'avenir ?

Relances possibles :

- Que retenez-vous de votre parcours au sein de ce projet ?
- Quelles sont les choses qui vous aident à tenir, à résister, à garder espoir ?
- Qu'est-ce que vous aimeriez qu'on mette en place pour mieux accompagner les personnes dans votre situation ?
- Que souhaitez-vous pour votre avenir personnel, social ou professionnel

Fin de l'entretien

Merci beaucoup pour votre confiance et pour le temps que vous m'avez accordé. Votre témoignage est très important pour faire entendre les réalités vécues par des personnes comme vous, et pour améliorer les dispositifs existants. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose qu'on n'aurait pas abordé ? Si vous le souhaitez, je peux vous recontacter plus tard pour vous transmettre les résultats de la recherche. Est-ce que cela vous intéresserait ?

3.4 L'analyse des récits de vie.

3.4.1 Retranscription des entretiens

L'analyse des récits de vie, à côté de l'analyse monographique, constitue une étape importante et délicate de notre recherche, notamment en raison des biais liés à la subjectivité humaine et aux interprétations possibles (Bertaux, 1997 ; Wacheux, 1996). Afin de garantir une rigueur maximale, tous les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits. Cette méthode, bien que chronophage, est indispensable pour assurer une lecture fine et fidèle des récits. Elle permet de capter les nuances de langage, les silences, les hésitations et les tournures qui donnent sens aux vécus exprimés.

3.4.2 Analyse croisée chronologique et diachronique

L'analyse a intégré une réflexion sur la temporalité, cruciale pour identifier continuités et bifurcations dans les parcours (Racine & Royer, 2009). L'analyse a ainsi porté tant sur les processus identitaires individuels façonnés par l'incertitude administrative que sur les engagements collectifs, tels que les réseaux de solidarité ou les mobilisations politiques.

Bertaux distingue trois strates narratives : les faits historiques, leur interprétation subjective et les choix de révélation, influencés par le rapport au chercheur. Pour décortiquer ces niveaux, nous mobiliserons les outils proposés par Bertaux :

- La chronologie (articulation des temps sociaux et personnel)
- La diachronie (séquençage des événements)

→ La chronologie biographique

La chronologie biographique vise à retracer le déroulement temporel des parcours de vie, en mettant en lumière les moments décisifs et les points de bascule. Ces moments correspondent à des événements ou expériences marquantes, tels que la cause du départ, des décisions administratives importantes (refus ou obtention du droit d'asile, régularisation, etc.), l'engagement dans un projet, etc...

Cette méthode permet d'organiser les récits recueillis, tout en observant la manière dont chaque personne interprète et construit le sens de son parcours, à travers l'évolution de ses perceptions et de ses choix.

Cette démarche offre ainsi une double lecture : elle éclaire à la fois les facteurs extérieurs ayant influencé les trajectoires individuelles et la façon dont ces événements sont subjectivement intégrés et racontés.

→ **L'analyse diachronique**

Cette approche met l'accent sur l'évolution des parcours dans le temps. Elle permet de retracer les trajectoires migratoires sur la durée et de comprendre comment des événements passés influencent les expériences présentes. En identifiant des phases de transition, comme l'arrivée en Belgique, la rencontre avec la Zone de droits, ou les démarches de régularisation, nous cherchons à faire apparaître les ruptures, continuités et transformations dans les trajectoires.

Pour élaborer une grille d'analyse croisée alliant l'approche chronologie biographique et l'approche diachronique, il est indispensable de structurer cet outil de manière à faire ressortir à la fois les tournants biographiques déterminants (perspective chronologique biographique) et les événements majeurs survenus au fil du temps (perspective diachronique) dans les parcours étudiés.

Notre tableau comprendra la reconstruction chronologique :

- Avant l'arrivée en Belgique : identification des contextes de départ, des motivations et des attentes.
- Arrivée et premières années en Belgique : description des premières expériences, qu'il s'agisse de soutien ou d'exclusion, et des premiers contacts avec la précarité administrative.
- Tournants biographiques : identification des moments clés, qu'ils soient liés à des démarches administratives (régularisation, expulsion), à des engagements personnels ou à la participation à des actions collectives.
- Rencontre avec la Zone de droits : prise de conscience progressive via les formations, échanges et actions collectives au sein de cette structure.
- Situation actuelle et perspectives : évolution du regard sur soi et la société, projets, revendications et prise de parole publique.

En regard, l'analyse diachronique mettra l'accent sur les « clés », les « tournants » enregistrés, principalement du point de vue des différentes « conscientisations » possibles.

Pour une analyse plus approfondie, nous interrogerons l'aspect conscientisation qui est un élément important en éducation permanente suivant le tableau ci-dessous

	Parcours migratoire avant l'engagement dans la zone de droit	Impact de la participation dans la Zone de droits	Aspirations et projections futures
La dimension socio-affective et socio-structurelle			
La dimension politique et socio-structurelle			
La dimension éducative, critique et émancipatrice			
La dimension subjective et prospective			

Ce tableau a servi à analyser les récits afin d'identifier dans quelle mesure la participation à la Zone de droits a permis d'une part la prise de conscience sur plusieurs angles, d'autre part l'engagement dans des démarches collectives.

Pour chaque récit de vie, cette grille d'analyse a été appliquée afin de :

- Repérer les moments clés qui jalonnent chaque trajectoire,
- Identifier les transformations d'ordre identitaire et juridique,
- Suivre l'évolution de la conscientisation tout au long du parcours migratoire.

Cette démarche comparative a permis de mettre en lumière des tendances communes, telles que le rôle ou l'absence de rôle de l'éducation permanente dans l'émergence de la conscientisation source d'émancipation.

CHAPITRE IV : RESULTATS D'ANALYSE

1. Introduction

Pour ce mémoire, la collecte de récits de vie a donné un corpus qui se compose de huit entretiens intégralement retranscrits et anonymisés grâce à un système de codage à deux lettres correspondant aux initiales des participants(es) (par exemple : TB, SS, etc.).

L'analyse a débuté par une reconstitution de la chronologie biographique de chaque personne, permettant de situer les trajectoires individuelles dans le temps et de saisir la succession des événements marquants. Dans un second temps, j'ai porté une attention particulière aux événements majeurs survenus au fil du temps dans les parcours étudiés. Cette perspective diachronique a permis de mettre en lumière les moments de transition, de rupture ou de bifurcation, ainsi que les éléments saillants de chaque histoire.

Au fil des entretiens, des thématiques récurrentes ont émergé, ce qui m'a permis de dépasser le cadre de la simple étude monographique. J'ai alors privilégié une analyse transversale, identifiant les éléments communs d'un entretien à l'autre autour de thèmes similaires, en m'appuyant sur les dimensions définies dans le cadre d'analyse. Après avoir procédé à la reconstruction chronologique et au regroupement thématique des extraits, j'ai réalisé une synthèse des éléments relatifs à chaque dimension de mon cadre d'analyse, avant de rédiger l'analyse finale en m'appuyant à la fois sur ces synthèses, sur le cadre d'analyse et sur la littérature existante.

L'analyse du corpus a nécessairement impliqué un travail de réduction et de synthèse des discours afin d'en extraire les éléments les plus significatifs, tout en veillant à préserver la diversité des modes d'expression. Il va donc de soi que l'intégralité de la richesse des entretiens n'a pas pu être exploitée dans ce travail.

2. Le vécu de mes interlocuteurs et les effets de leur précarité administrative

2.1 Vécu dans le domaine personnel

2.1.1 Baisse de l'estime de soi

Les personnes appartenant à la « zone de droits » vivent toutes dans une situation où le sentiment d'échec par rapport à leur projet migratoire initial les ronge profondément. Pour beaucoup, le rêve de départ était porteur d'espoir : certains sont venus avec l'ambition de poursuivre des études supérieures, convaincus qu'ils reviendraient dans leur pays d'origine pour occuper des postes plus importants, honorant ainsi leur famille et leur communauté. D'autres, poussés par

la misère, ont vu leurs proches se sacrifier et se cotiser pour financer leur départ, faisant d'eux le pilier, l'espoir, la promesse d'un avenir meilleur pour tous. D'autres encore ont fui l'instabilité politique, croyant trouver ailleurs la sécurité et la dignité, mais se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de rentrer, car la situation dans leur pays n'ayant pas évolué.

Rentrer sans rien, ce serait rater sa vie, ce serait briser les espoirs de ceux qui ont tout misé sur eux, avouer l'échec, affronter le regard déçu, voire méprisant, de la famille et du village. La honte du retour est si profonde, si paralysante, qu'elle devient un fardeau insupportable, pesant chaque jour un peu plus lourd sur leurs épaules. Certains en viennent même à préférer la mort à l'humiliation du retour, tant l'échec est vécu comme une trahison de soi et des siens.

Pour illustrer cela, voici quelques extraits :

« Je travaillais déjà, je voulais devenir plus spécialisé dans mon domaine, c'est pourquoi j'ai décidé de poursuivre mes études en Belgique, j'ai simplement la honte, je ne pourrais jamais rentrer jamais, sans avoir fait ce pourquoi je suis venu ? Ce serait trop la honte tu vois..... Au moins mourir, mais jamais vivant, je serai quoi devant ma famille ? » CC

« Tu sais toi-même combien c'est difficile de venir en Europe, c'est tous les miens qui se sont cotisés pour que je vienne en Belgique, toute la tribu a espoir sur moi... comment je peux aller leur dire que j'ai raté où les autres ont réussi, je serai un maudit je te dis » ...LJ

Pour certaines femmes, le départ signifiait rejoindre un conjoint dans un eldorado fantasmé, mais le rêve s'est vite transformé en cauchemar, les enfermant dans une réalité bien plus dure que celle imaginée. Tous partagent un point commun : l'impossibilité d'envisager un retour.

« Mon mari m'a doté, toute la famille était heureuse pour moi et en plus il vient d'une très bonne famille. Si je repars chez moi divorcée, qu'est ce qui va se passer pour moi ? En plus je n'ai pas pu avoir d'enfant... la honte totale, je ne pourrai pas supporter le regard de ma famille. » VD

Cette honte tenace mine leur estime d'eux-mêmes, et les plonge dans une spirale de dévalorisation. Ils se sentent dépossédés de leur dignité, incapables de se projeter dans l'avenir. Leur identité se fragilise, leur confiance s'amenuise, et la blessure de l'échec s'imprime durablement dans leur histoire personnelle.

2.1.2 Déception et désespoir

Pour de nombreuses personnes migrantes, la Belgique représente dans l'imaginaire collectif un havre de paix, un pays exemplaire en matière de respect des droits de l'homme, et de protection des femmes et des enfants.

Pour les personnes interviewées au sein du projet « Zone de droits », la réalité s'est révélée cruellement décevante. Beaucoup se sentent rejetés par le système politique qui se présente pourtant comme un modèle de démocratie et de justice. L'expérience de l'enfermement en centre fermé, sans avoir commis le moindre crime, provoque un profond sentiment d'injustice et d'humiliation. Cette stigmatisation, vécue comme une atteinte à la dignité, contraste violemment avec l'image d'une Europe protectrice et ouverte.

« J'étais détenu au centre fermé de Vottem, et pour quel crime dis-moi ? je n'ai pas volé, je n'ai pas tué, aucun crime si ce n'est d'avoir reçu l'ordre de quitter le territoire ? j'avais avant la carte orange, je pouvais travailler et tout. Puis un jour, j'ai eu l'OQT, et j'ai été arrêté plus tard quand j'ai été pris en train de travailler à la plonge..., ils m'ont tout pris, même mon GSM, heureusement que le gars avec qui je logeais a su et vous a alerté, pour me chercher un avocat, je serais mort si vous n'aviez pas bougé... j'ai vraiment été déçue par ce pays, qui dit respecter les droits de l'homme, c'est sûr que de ces hommes, nous on ne fait pas partie... » HC

La situation des femmes migrantes est particulièrement alarmante. Celles qui arrivent dans le cadre du regroupement familial se retrouvent souvent piégées dans des couples dysfonctionnels, voire violents, car la législation belge exige une cohabitation de cinq ans avant d'obtenir un statut durable. Cette contrainte les prive de liberté, les expose à la dépendance et à la vulnérabilité, et va à l'encontre des principes mêmes d'égalité et de protection des droits des femmes. Où est le droit des femmes dans ce système qui les oblige à rester dans des situations dangereuses, simplement pour espérer obtenir un jour leur indépendance ?

NC le dit en ces termes : *« j'ai dû quitter mon mari, il ne m'a jamais frappé mais il me maltraitait psychologiquement, je n'avais pas le droit d'avoir de l'argent, je ne pouvais pas sortir, ni rencontrer d'autres personnes, je ne pouvais pas faire une formation, juste rester à la maison, et prendre soin de lui de notre enfant. Je n'avais même pas de téléphone. Pour appeler ma famille, c'était avec son téléphone à lui, en sa présence, je devais jouer la comédie de la femme heureuse. La dame de l'ONE qui pèse les enfants, m'a trouvé une association pour m'aider, mais leur avocate a dit que je n'avais pas de preuve de médecin que je suis maltraitée, et que je suis obligée de rester avec lui pendant 5 ans, je n'ai pas pu supporter et je suis partie chez une amie qui venait chez ma voisine. Il m'a tout de suite radiée de la commune et je n'ai jamais pu récupérer mes papiers ... c'est comme ça que la Belgique protège les femmes et leurs*

enfants en les obligeant de rester dans les violences conjugales ? Si un mari ne te frappe pas à te casser les côtes, tu dois tout tolérer ? Ils feraient ça à leurs filles ? »

À ces difficultés, on peut aussi citer les obstacles administratifs pour les étudiants étrangers, qui les plongent dans des situations de sans-papiers alors qu'ils étaient en ordre au départ de leurs pays. Les visas sont parfois délivrés très tard dans l'année, parfois même en novembre, ce qui les empêche de commencer les cours à temps et les condamne à rater leurs examens dès janvier. Les universités, quant à elles, ne mettent rien en place pour accueillir ou accompagner ces nouveaux étudiants, même lorsqu'ils arrivent en situation de grand retard, souvent indépendante de leur volonté. Ce manque de soutien institutionnel aggrave leur sentiment d'abandon et d'injustice, renforçant la désillusion face à un système qui se veut pourtant inclusif.

« Non mais franchement, c'est révoltant ! J'ai reçu mon visa en retard, alors que le semestre était déjà presque fini. Plus aucun cours en présentiel, rien pour m'intégrer, rien pour m'aider à rattraper. Et après, évidemment, je n'ai pas pu valider assez de crédits, et là, comme si c'était ma faute, on me retire mon droit de séjour ! L'université ne prévoit rien pour les étudiants qui arrivent en retard à cause de l'administration, on se sent totalement abandonné à notre sort.. On ne compte pas ...

Et ceux qui délivrent les visas si tard, ils s'imaginent quoi ? On est censés faire comment ? Même pas une chance de recommencer l'année, non, direct la sanction, comme si on était coupables ! On dirait qu'ils le font exprès, franchement, c'est à se demander si ce n'est pas pour fabriquer des sans-papiers, juste bons à être exploités comme main d'œuvre pas chère, corvéable à merci », nous a confié LJ.

Face à toutes ces réalités, la déception est immense. Les droits de l'homme, des femmes et des enfants, souvent brandis comme des valeurs fondamentales au sein de ces pays, leur semblent inaccessibles. Cette désillusion profonde mine la confiance dans les institutions et fait émerger à un sentiment d'exclusion et d'échec.

2.1.3 Discriminations systémique

La grande majorité des personnes relevant de la « zone de droits » de Mons, sont originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb. Leur expérience migratoire est marquée par une accumulation de vulnérabilités : à la précarité administrative et économique s'ajoute une expérience de rejet social, dû au racisme systémique qui n'épargne pas la société belge en général.

Beaucoup se sentent rejetés dans les espaces publics, certains ont connu les tentatives d'expulsions qui se sont mal passées avec des insultes liées à leur couleur de peau de la part des forces de l'ordre, d'autres ont subis l'exploitation par des employeurs racistes, profitant de leur situation irrégulière. Les femmes, en particulier, subissent une double peine : souvent elles deviennent victimes des réseaux des proxénètes, pour survivre et sur elles se renferment le piège du racisme et sexisme croisés.

« Tu sais, mon ancien patron m'a exploité, il m'a fait travailler deux mois sans me payer, et quand j'ai réclamé il m'a foutu dehors. Je suis allée à la police, accompagné par un ami, et devine quoi, c'est là qu'ils m'ont insulté de sale arabe, que ma place est au centre fermé, le policier qui me l'a dit était seul, je ne sais pas s'il aurait osé le dire devant mon ami, ils avaient refusé qu'il entre avec moi... etc... » BJ

Et VD nous confie : *J'ai une amie sans papier aussi, elle s'est retrouvée piégée par un réseau, elle n'avait plus d'argent, pas de logement, rien... On lui a dit que comme elle est noire, elle sera facilement vendable car les noires ne coutent pas cher sur le marché de la prostitution. Ils en profitent parce qu'on est vulnérables, parce qu'on n'a pas de papiers. C'est honteux ! »*

Contrairement à l'accueil chaleureux et aux élans de solidarité manifestés envers les réfugiés ukrainiens qui ont bénéficié d'un accès immédiat au logement, aux aides sociales et à l'emploi, les participants témoignent qu'ils sont souvent exclus des « solidarités chaudes ». Ils subissent une stigmatisation quotidienne, alimentée par des discours politiques et médiatiques qui les présentent comme une menace ou une charge pour la société.

« Les Ukrainiens, tu as vu comment eux ont été accueillis ? comme des frères.... Tout le monde s'est bougé..... J'ai su qu'eux avaient accès aussi aux crèches, parce qu'ils sont comme eux, ce n'est pas raciste ça ? nous aussi on a fui la guerre ? la population les a accueillis à bras ouverts mais nous on nous chasse, on nous exploite. il paraît que les hommes ne vont même plus avoir droit à un centre quand ils demandent l'asile..... C'est normal ça ? » NC

Les conséquences psychologiques sur ces personnes sont lourdes : dépression, stress etc...

« Je suis resté enfermé dans la maison où un compatriote m'a donné refuge après avoir perdu mes papiers, j'ai vraiment été en grande dépression, je ne dormais pas, je ne mangeais pas, ... il m'a forcé à me lever pour l'aider à faire les travaux chez lui, c'est comme ça qu'il a su pour Zone de droits et qu'il m'a dit de venir voir comment ça se passe, je me sens quand même toujours déprimé. » SS

2.2 Vécu dans le domaine familial

La précarité de séjour, ainsi que le fait de vivre dans l'illégitimité administrative, place les familles dans une situation de stress permanent et d'insécurité. Dans la sphère familiale, cette situation s'accompagne de détérioration des relations. Au sein du couple, la communication devient difficile, le sentiment d'impuissance fait que les hommes se taisent ou fuient leur foyer face à l'avenir incertain comme le dit (Cyrulnik.B 2004). « Dans la souffrance psychique, certaines personnes adoptent l'indifférence à tout ce qui les entoure pour moins souffrir ... la distance affective procure un peu de sérénité »

Cette indifférence et cette distance affective peut s'inviter au sein du cercle familial, rendant quasi inexistante l'intimité au sein du couple et rompant tout dialogue intra- familial.

« Je fais tout pour rentrer quand les enfants sont déjà couchés, j'ai honte de les regarder, de toute façon, quelle crédibilité ai-je encore dans ma famille ? Je n'ai plus rien à dire à mes enfants ... que c'est que je leur apporte ? » CH

Dans ce type de familles, les pères finissent par se sentir dévalorisés, non seulement à leurs propres yeux mais aussi aux yeux de leurs proches. Ils en viennent à douter de leur légitimité à exercer leur rôle paternel, de subvenir à leurs besoins et de pouvoir les protéger. Cette impuissance mine leur estime d'eux-mêmes et ils abdiquent parfois à affirmer leur autorité au sein du foyer. Progressivement, ce sentiment d'inutilité les pousse à se replier sur eux-mêmes, à adopter une attitude de silence et d'indifférence, comme s'ils étaient devenus invisibles dans leur propre famille.

Cette dynamique rappelle l'analyse de Jamoulle (2008) dans « Les hommes sur le fil », qui décrit comment, dans les cités ouvrières, la précarité remet en cause la place des pères, leur présence devenant parfois indésirable, voire contestée. Selon Jamoulle, ces hommes s'enferment dans leur détresse, persuadés que tout leur entourage, épouse, enfants, etc. leur est hostile, renforçant ainsi leur isolement et leur sentiment d'exclusion.

Les enfants ressentent aussi la honte ou la stigmatisation liée à la situation de leurs parents. Les parents, peuvent avoir du mal à soutenir émotionnellement leurs enfants, ce qui nuit à l'équilibre affectif et au développement de ces derniers.

3. Impact du projet Zone de droits

Pour évaluer les effets du projet Zone de Droits, nous avons choisi de mobiliser le concept d'éducation permanente, en mettant l'accent sur sa dimension de conscientisation.

Notre analyse s'est articulée autour de quatre axes que nous jugeons essentiels pour comprendre comment les problématiques sociales, d'abord vécues dans la sphère privée, peuvent être portées sur la scène publique, permettant ainsi le passage du statut de sujet social subissant à celui d'acteur social engagé, dans une démarche d'émancipation individuelle et collective.

La dimension socio-affective et socio-structurelle : Elle concerne l'arrivée des participants et les difficultés rencontrées lors de leur accueil, révélant les premiers obstacles à l'intégration.

La dimension politique et socio-structurelle : Elle s'intéresse à l'impact du projet Zone de Droits sur l'accès effectif aux droits, en mettant en lumière les transformations possibles au niveau des structures et des politiques locales.

La dimension éducative, critique et émancipatrice : Elle analyse les dynamiques d'éducation permanente développées au sein du projet, en tant que leviers de prise de conscience, de réflexion critique et d'émancipation des participants.

La dimension subjective et prospective : Elle explore les attentes, les aspirations et les projections des bénéficiaires vis-à-vis du dispositif Zone de Droits, permettant d'anticiper les évolutions et les besoins futurs.

3.1 Dimension socio-affective ou socio-structurale

Les récits recueillis dans le cadre de cette recherche mettent en lumière la manière dont les trajectoires migratoires sont profondément marquées par des rapports sociaux inégalitaires, hérités de la colonialité du pouvoir (Quijano, 2000) et entretenus par les institutions contemporaines. La « colonialité du pouvoir » ne se limite pas à une période historique passée ; elle s'inscrit dans les structures actuelles. Ces mécanismes opèrent notamment dans les conditions d'accès à l'aide sociale, à l'éducation ou à un statut légal, traduisant la gestion contemporaine des populations migrantes.

Ainsi, l'expérience relatée par LJ, illustre la persistance d'une hiérarchisation dans l'accès aux droits fondamentaux : *J'ai reçu mon visa en retard, alors que le semestre était déjà presque fini. Plus aucun cours en présentiel, rien pour m'intégrer, rien pour m'aider à rattraper. Et après, évidemment, je n'ai pas pu valider assez de crédits, et là, comme si c'était ma faute, on me retire mon droit de séjour ! J'ai reçu un ordre de quitter le territoire ! »*

Dans le même prolongement, Étienne Balibar (1991) propose une lecture critique de la frontière non plus comme ligne extérieure, mais comme dispositif interne de tri et d'inclusion différenciée.

Les propos de SS « *Les soucis ont commencé... quand l'Office des étrangers a commencé à redéfinir certaines règles* » ou ceux de CC « *je suis toujours dans les démarches administratives pour récupérer mes papiers, les conditions changent tout le temps, et tout cela est extrêmement stressant ...* » – révèlent une instabilité des règles et une incertitude permanente auxquels font face les nouveaux arrivants en provenance des migrations hors Union européenne.

Ces situations contribuent à la fabrication d'une vulnérabilité qui, n'est pas une condition naturelle mais une position socialement produite. Être sans papiers, sans travail, sans droits comme le souligne TB : « *Jusqu'à aujourd'hui, je suis sans papiers, sans droits.... Jusqu'à aujourd'hui, sans travail, sans logement ...* », renvoie à une exposition délibérée à la précarité par des dispositifs de pouvoir. De même, l'effort psychique évoqué par CC – « *Cela me demande... un effort mental énorme, sans parler des moyens financiers* » – témoigne d'un stress quotidien engendré par la non-reconnaissance institutionnelle et les obstacles administratifs. Dorlin rappelle que « la vulnérabilité n'est pas une donnée naturelle », mais bien le produit d'un agencement de normes, de contrôles et d'exclusions, qui frappent certains corps plus que d'autres.

Face à ces logiques d'exclusion, parfois les proches viennent en aide, soutiennent et on voit que cette solidarité est centrale. SS : « *c'est une amie à ma sœur qui m'a accueilli quand je suis arrivée pour la première fois, c'est elle qui m'a tout expliqué, et c'est elle qui m'aide dans mes démarches ...* » À l'inverse, son absence, accroît la précarité psychique et sociale.

3.2 Dimension éducative, critique et émancipatrice

L'analyse a permis de mettre en lumière un processus de transformation où l'expérience personnelle sert de point de départ à une prise de conscience politique. Ce passage du vécu individuel à une compréhension collective des rapports de pouvoir s'inscrit pleinement dans la tradition de l'éducation populaire et de la pédagogie critique, telles qu'élaborées par Paulo Freire(2013,) Marie-Hélène Bacqué et Henry Giroux. (2015)

Comme le dit T.B : « *Tu vois d'autres personnes qui ont aussi des problèmes comme toi, ça te permet de parler, de comprendre certaines choses [...] d'ouvrir ton regard sur le monde, et d'agir, pas seul mais avec les autres, ça donne du courage* ».

Ce témoignage illustre comment l'expérience vécue peut déclencher une réflexion critique sur sa propre situation et sur les mécanismes sociaux qui la déterminent. Pour Freire (1974),

l'éducation doit permettre aux opprimés de « lire le monde » afin de le transformer, à travers une praxis qui articule réflexion et action. Bacqué (2016) insiste également sur le fait que « l'éducation populaire part des savoirs de l'expérience ».

Le récit de SS « *La Zone de droits m'a permis de m'éduquer, de m'édifier et de m'ouvrir les yeux sur beaucoup de choses, je comprends mieux comment ça fonctionne, que ce que j'ai vécu je ne suis pas seul, et qu'il est possible au moins de lutter pour que ça change, même si on n'est pas sûr de gagner ...* » Ce type de témoignage montre une dynamique de conscientisation progressive, ancrée dans le vécu quotidien.

Au-delà de la prise de conscience individuelle, les récits montrent aussi l'émergence d'un engagement éthique et solidaire, enraciné dans une volonté d'agir collectivement. Loin de se limiter à une démarche introspective, l'éducation permanente est ici un espace de solidarité active.

Pour TB « *Il faut en parler, il faut chercher des associations comme la Zone de droits, y adhérer, et apprendre comment s'en sortir* », exprimant ainsi une démarche de responsabilité partagée et de mobilisation. BJ renchérit : « *C'est en écoutant la situation de quelqu'un d'autre qu'on se dit : "Tiens, moi aussi je peux ouvrir mon cœur ici, et on pourra peut-être m'aider."* »

Cette ouverture à l'écoute et à l'engagement s'inscrit dans la logique freirienne de solidarité, où il ne suffit pas d'être « solidaire de loin », mais de « cesser d'être un simple spectateur » et d'entrer activement dans la réalité des autres.

S.S évoque : « *j'ai appris à prendre conscience de [mes] droits et à me positionner socialement.* » V.D ajoute : « *Moi, quand je parle, je raconte ma vie, et un étudiant peut prendre des notes et se dire : "Si je veux éviter de tomber dans les mêmes pièges, il faut que je fasse ceci ou cela.", ma vie devient une leçon pour les autres et moi aussi j'apprends des expériences des autres,* »

Freire (1974), rappelle que cette éducation ne peut être que dialogique : « *Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde.* » Le dialogue entre pairs, entre personnes concernées et non concernées, devient alors un outil puissant d'émancipation.

Cette dynamique prend tout son sens dans les pratiques concrètes d'échange et d'apprentissage collectif ;

VD : « *Maintenant non. S'il y a une activité, je suis là avec vous. S'il y a une nouvelle machine, j'apprends à la faire marcher, et ce qui est bien, c'est que la parole de chacun chacune est valable, on s'écoute et on n'a pas peur de proposer des choses, c'est vraiment notre espace,*

pour apprendre et mener des actions qu'on souhaite. Ce n'est pas toujours facile mais c'est possible. »

Selon Freire (1974) l'émancipation ne peut être imposée de l'extérieur, elle se construit dans l'action, dans la parole, dans la confrontation des vécus, et c'est ce que la Zone de droits permet aux participants : un espace où la politisation naît de l'expérience, où chacun prend conscience que sa situation n'est pas isolée mais est inscrite dans des logiques sociales et politiques plus larges.

3.3 Dimension politique / socio-structurelle

À travers les rencontres, les discussions, les formations et les actions menées dans le cadre de ce projet, les participants en situation de précarité de papiers acquièrent une nouvelle compréhension de leur vécu. Ce dernier, d'abord perçu comme isolé ou singulier, devient une source de réflexion partagée et de mobilisation collective.

Une participante NC témoigne : *« Pourquoi ne pas partager mon expérience avec les autres, et aussi écouter ce que les autres ont vécu ? [...] La Zone de droits m'a permis aujourd'hui de comprendre certaines choses que je n'avais pas comprises dès mon arrivée en Belgique. »*

Le partage d'expériences permet de passer d'isolement à une posture active de compréhension collective.

Dans ce processus, la reconnaissance mutuelle est fondamentale. Se sentir écouté, compris, respecté, permet de reconstruire une estime de soi souvent mise à mal par le vécu de l'exclusion. L'espace de la Zone de droits devient alors un lieu de réassurance, mais aussi d'encouragement à la résistance. Comme le décrit le participant TB:

« Je sais qu'ici, on m'écoute et on comprend ce que je traverse. Quand les gens apprennent qu'il y en a d'autres qui vivent la même situation, mais qui tiennent bon et militent, cela leur donne du courage. On se dit alors que tout n'est pas perdu, que même si les choses vont mal, on n'est pas seul. Il y a des personnes comme nous qui vivent cela, et en plus, il existe des associations qui nous soutiennent et luttent à nos côtés. Cela donne vraiment du courage. »

Les récits révèlent aussi une transformation : les personnes deviennent actrices de leur vie, là où auparavant elles se laissaient déprimer. Les formations, les discussions, les actions organisées dans le cadre de la Zone de droits développent des compétences critiques, une meilleure compréhension des mécanismes sociaux et des stratégies concrètes pour agir. Cette montée en capacité rejoint la notion de « capacités politiques » développée par Bacqué et Carrel (2005)

CH témoigne :

« On parle de sujets vraiment sensibles qu'on vit au quotidien. [...] Les formations sont bénéfiques : on y parle de santé, d'administration, d'études... Des choses concrètes. Ça nous permet de savoir comment agir, quelle stratégie mettre en place... [...] ça nous permet aussi d'avoir un réseau autre que des personnes sans papiers, car on est au sein d'une structure qui fait autres choses, ce qui nous permet d'apprendre d'autres choses et de connaître d'autres personnes »

La participation à la Zone de droits permet de se sentir légitime pour parler de sa situation, mais aussi d'acquérir des outils pour s'orienter dans un système souvent opaque. Le témoignage de BJ l'illustre clairement :

« Cela me permet d'exprimer ce que je pense, et aussi de recevoir des informations sur comment les choses fonctionnent ici [...] Cela nous a permis de connaître des structures qui peuvent réellement agir sur notre situation, même si ce n'est pas pour grand-chose, mais c'est déjà ça. »

L'engagement dans un collectif tel que zone de droits, transforme en profondeur la posture des personnes concernées. Comme l'écrivent Bacqué et Carrel (2005) : « L'engagement des sans-voix dans l'espace public permet de transformer la position d'objets de politiques sociales en sujets politiques, capables de produire du sens et de l'action collective. »

NC résume ainsi :

« Le fait de se mobiliser pour, par exemple, garder le logement d'une personne en centre fermé, pour qu'à la sortie, il puisse prouver qu'il a un endroit pour aller, c'est une vraie action collective, c'est cela qui rends zone de droits unique, il nous permet d'agir sur nos conditions, de manière publique et collective, sans oublier la pièce de théâtre que nous avons réalisé, ce sont ces actions qui font qu'on se sent vivre dans la société et au moins on est utile à quelque chose. »

En somme, les récits recueillis témoignent d'un parcours de transformation : l'expérience individuelle devient matière à politisation, la reconnaissance mutuelle permet la reconstruction de soi, l'engagement collectif développe des capacités politiques, et l'apprentissage critique ouvre à l'action. Ces trajectoires confirment que l'éducation permanente, lorsqu'elle s'ancre dans les réalités vécues et les savoirs situés des personnes constitue un puissant levier de conscientisation, de subjectivation politique et d'émancipation.

3.4 Dimension subjective et prospective

Les participants du dispositif Zone de Droits (ZDD) expriment des attentes variées, qui révèlent la façon dont ils s'approprient cet espace collectif et interrogent ses modalités d'organisation, ses effets sur la reconnaissance sociale et ses potentialités de transformation individuelle et collective. Ces attentes mettent en lumière les écarts possibles entre les objectifs institutionnels du projet et les vécus subjectifs des personnes concernées, tout en suggérant des pistes concrètes d'amélioration.

Un point central concerne l'adaptation des horaires et du rythme des réunions : les participants insistent sur la nécessité de tenir compte des contraintes réelles de chacun, afin de favoriser une inclusion effective. Cette difficulté se retrouve aussi au niveau des sujets à traiter car certaines personnes sont préoccupées par la question des étudiants alors que d'autres sont préoccupés par la question de la remise en question du regroupement familial, qui est source d'oppression des femmes. Cette préoccupation rejoint les analyses d'Andrea Cornwall cité par Verschuur (2000), sur l'importance de créer des espaces participatifs souples et accessibles, permettant à chacun de s'exprimer selon ses disponibilités.

Au-delà de l'organisation des rencontres, les récits font émerger un besoin de continuité et de suivi dans les actions menées. La régularité des réunions est perçue comme essentielle pour construire une dynamique collective, tandis que la demande de retours sur les actions engagées traduit une exigence de transparence et de visibilité, en écho aux principes de discussion publique formulés par Habermas, J. (1978). Selon lui, la légitimité et l'efficacité de l'action collective reposent sur la discussion rationnelle et le suivi des décisions prises.

« Avoir une rencontre tous les mois permettent de parler de ce qui se passe ici, d'essayer de progresser ensemble », explique CC.

Un autre participant BJ a insisté sur l'importance d'un retour sur les actions entreprises : *« On a besoin d'avoir le retour : on a revendiqué telle chose, est-ce que cela est arrivé à destination ? Parce qu'on parle, on intervient sur telle chose, il faut faire des suivis de ce qu'on a dit. »*

Les participants expriment également une volonté d'implication proactive : il ne s'agit pas seulement de réagir aux difficultés, mais aussi d'anticiper les problèmes et de co-construire des solutions. Cette posture d'engagement solidaire et collectif s'inscrit dans la notion de « capacités collectives » développée par Bacqué et Carrel (2005), qui soulignent que l'inclusion des personnes concernées dans la définition des réponses renforce leur pouvoir

d'agir et la pertinence des dispositifs. Une participante NC formule cette attente : « *Anticiper les problèmes individuels et collectifs, pour qu'au moment où une difficulté se présente, on ait déjà envisagé des solutions. C'est aussi voir comment on peut améliorer les choses et évoluer ensemble, de manière solidaire. Par exemple, on peut commencer la campagne pour trouver des prises en charge d'étudiants assez tôt, pour avoir déjà une base de données en septembre* »

Enfin, plusieurs témoignages traduisent une attente patiente mais déterminée vis-à-vis des changements à long terme. Malgré les lenteurs administratives et institutionnelles, les participants gardent l'espoir de pouvoir réaliser leurs projets de vie, tout en étant conscients des obstacles structurels qui limitent leurs horizons. CC l'exprime ainsi « *Je ne peux qu'attendre et être patient face à la lenteur du système, j'ai espoir qu'à force de lutter, on pourra trouver des solutions, peut-être pas pour tous mais moi j'ai besoin de garder cet espoir pour continuer à agir. Trop de monde ont besoin de ma réussite.....* ». Cette tension entre aspirations et contraintes institutionnelles fait écho aux analyses de Bourdieu, P. (1980), sur la manière dont les attentes sociales sont façonnées par la position et l'expérience des individus dans les institutions.

Le rapport au dispositif Zone de droit apparaît à la fois porteur d'espoir et traversé par des demandes d'ajustement, de suivi et de participation accrue. Cette dialectique entre attentes, contraintes et perspectives nourrit une réflexion critique sur la gouvernance du dispositif, en plaçant la parole et l'expérience des premiers concernés au centre de l'amélioration continue du projet.

CONCLUSION

Les récits recueillis dans cette recherche montrent que la méthode d'éducation permanente, telle qu'elle est mise en œuvre dans la Zone de droits, joue un rôle essentiel dans la conscientisation politique et la mobilisation collective de personnes en situation de grande vulnérabilité. Les participants deviennent progressivement des acteurs politiques capables de formuler des revendications et de prendre part activement à la transformation sociale.

Ce processus d'émancipation se traduit par la politisation des expériences personnelles, le renforcement de l'estime de soi, la reconnaissance mutuelle et l'apprentissage de l'action collective. En permettant aux personnes concernées de se réapproprier leur histoire et de sortir de l'isolement, l'éducation permanente devient un véritable levier de citoyenneté active.

Cependant, cette dynamique est traversée par des tensions. Elle nécessite une adaptation continue aux réalités institutionnelles, aux temporalités diverses et aux aspirations spécifiques des groupes impliqués. L'analyse met en évidence une tension productive entre logiques institutionnelles et volonté de co-construction, soulignant l'importance d'un accompagnement fondé sur le dialogue, l'inclusion et la reconnaissance politique des personnes concernées.

Enfin, l'expérience révèle la difficulté de construire des alliances durables dans un contexte marqué par la précarité, les intérêts divergents et les risques d'opportunisme. La participation des personnes sans papiers reste un enjeu majeur : leur engagement, bien que fondamental, requiert des dispositifs sécurisants et adaptés pour surmonter les obstacles liés à leur statut. La Zone de droits apparaît ainsi comme un espace de résistance face aux logiques d'exclusion, mais dont la pérennité repose sur une gouvernance partagée et vigilante.

Au regard de ces constats, plusieurs recommandations s'imposent pour renforcer l'impact du dispositif :

- Consolider et institutionnaliser des espaces réguliers de dialogue et de co-construction, en veillant à leur flexibilité, leur accessibilité et leur adaptation aux contraintes de vie des participants (réunions en soirée, week-end, fréquence adaptée), tout en mettant systématiquement les personnes concernées au centre du dispositif et en leur donnant une véritable place d'acteurs.
- Instaurer un cadre clair et co-construit dès le départ
- Favoriser la médiation en cas de conflit entre partenaires ou entre membres du collectif.

- Renforcer la fonction d'intermédiation entre les publics vulnérabilisés et les institutions, en outillant les participants pour revendiquer leurs droits et en sensibilisant les institutions aux réalités vécues, afin de réduire les obstacles administratifs et sociaux.
- Intégrer une évaluation participative continue du dispositif, permettant d'ajuster les modalités d'accompagnement aux attentes et besoins exprimés par les participants, tout en maintenant une dynamique critique et émancipatrice propre à l'éducation permanente ce qui revient à interroger la posture de ou de la coordinatrice du dispositif Zone de droits.
- Soutenir la dimension politique du travail social et éducatif, en formant les professionnels à des postures réflexives, et orientées vers le changement social, et en valorisant les savoirs d'expérience comme leviers de transformation institutionnelle et sociétale.
- Protéger et faire exister ces espaces comme des Zones de droits, de parole et de reconnaissance, y compris dans la non-mixité si nécessaire, surtout dans un contexte politique où les droits fondamentaux de certaines populations sont remis en cause.
- Assurer un financement stable et suffisant pour les actions d'éducation permanente, afin de garantir leur continuité, leur indépendance et leur capacité d'innovation, tout en soutenant la mobilisation collective, le plaidoyer politique et la structuration de collectifs autonomes capables de porter leurs revendications dans l'espace public.

BIBLIOGRAPHIE

Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A.-M., Imbert, P., Letrilliart, L., & Groupe de recherche universitaire qualitative médicale francophone (GROUM-F). (2017). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer – La revue française de médecine générale*, 19(84), 8–11.

Bailly, E., & Licata, L. (2011). De l'ombre à la lumière, du déni à la reconnaissance : Une approche psychosociale de l'implication des sans-papiers dans des mouvements d'occupations d'églises. *Recueil Alexandries*.

Boucq, C., & Maesschalck, M. (2021). Du savoir-faire au faire-pouvoir. *Équipes Populaires*.

Châtel, V., & Soulet, M. H. (2002). *Faire face et s'en sortir* (Vol. 16). Saint-Paul-Fribourg.

Conseil supérieur de l'éducation permanente. (2021). Pour une refondation de l'éducation permanente (Avis n° 24). Fédération Wallonie-Bruxelles

Costa, L. R., & dos Santos, Y. G. (2021). Revisiter le « récit de vie », une approche en sciences sociales. Entretien avec Daniel Bertaux. *Recherches qualitatives*, 40(2), 146–175. <https://doi.org/10.7202/1084071ar>

Deleuze, G., & Guattari, F. (2020). *La stratégie minoritaire* (Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II).

Freire, P. (2013). *Pédagogie de l'autonomie*. Toulouse : Érés.

Fusilier, B., & Zune, M. (2012). L'éducation permanente et le décret de 2003 : un changement dans la continuité. *GIRSEF – UCL Louvain-la-Neuve*.

Gaussiaux, A. (2022). *Les discriminations systémiques : entre héritages coloniaux et enjeux contemporains*. Paris : Éditions du Croquant.

Grégoire, N., & Mazzocchetti, J. (2013). Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(2), 95-114.

Gutiérrez Rodríguez, L. (2018). The Coloniality of Migration : On the Asymmetries of the Coloniality of Power. In W. Mignolo & C. Walsh (Eds.), *On Decoloniality: Concepts, Analytics, Praxis* (pp. 275–292). Durham: Duke University Press.

Jamoulle, P. (2008). *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*. Paris : La Découverte.

- Maesschalck, M. (2021). La compréhension des concepts entourant la thématique décoloniale (cahiers décoloniaux n°1). PADEEP.
- Martinello, M., Rea, A., Timmerman, C., & Wets, J. (dir.). (2010). Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. Gand : Academia Press.
- Mauzé, G., & Vertongen, Y. L. (2022). 1974. Migrants et syndicats se mobilisent en Belgique. *Plein droit*, 115.
- Mbembe, A. (2006). Nécropolitique. *Raisons politiques*, 21(1), 29-60.
- Merkes, M. (2013). Éducation permanente au quotidien : analyse des pratiques collectives. Faculté ouverte de politique économique et sociale, UCL LNN.
- Mezzadra, S. (2004). Capitalisme, migrations et luttes sociales. Notes préliminaires pour une théorie de l'autonomie des migrations. *Multitudes*, 19(5), 21.
- Offermans, E. (2022). L'implication de la nécropolitique dans la construction des appareils politique, judiciaire et policier belges, le cas de la migration (Mémoire de master, UCL).
- Ogien, A. (2016). Garfinkel et la naissance de l'ethnométhodologie (Occasional Paper n° 34). Institut Marcel Mauss – CEMS.
- Ouali, N. (2015). Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : critiques et résistances des féministes minoritaires. *Nouvelles Questions Féministes*, 34(1), 14-34.
- Quijano, A. (2007). "Race" et colonialité du pouvoir. *Mouvements*, 3(51), 111-118.
- Racine, M., & Royer, C. (dir.). (2009). Les actes : Actes du colloque de l'Association pour la recherche qualitative (ARQ). *Recherches Qualitatives*, Hors-série, 8.
- Sahraoui, N. (2020). Le « nécropouvoir » dans le contrôle migratoire et ses implications genrées dans les périphéries postcoloniales françaises de l'Océan Indien. *Migrations société*, 182(4), 29-42.
- Sanséau, P.-Y. (2005). Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : Pertinence, positionnement et perspectives d'analyse. *Recherches qualitatives*, 25(2), 108–130.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales (6^e éd.). Dunod.

Sites :

CIRÉ asbl. (s.d.). Réfugié, demandeur d'asile, migrant... Lexique & définitions. . <https://www.cire.be/publication/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/> consulté le 13.06.2025

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). (s.d.). Réfugié reconnu. <https://www.cgra.be/fr/asile/refugie-reconnu> consulté le 13.06.2025

Myria. (2024, 30 mai). 2022, année exceptionnelle : la guerre en Ukraine a causé une forte augmentation des immigrations [Communiqué de presse]. <https://www.myria.be/fr/publications/communiqu%C3%A9-de-presse-2022-ann%C3%A9e-exceptionnelle> consulté le 14.06.2025

Smith, A. C., & LeVoy, M. (2022). Statut migratoire précaire, santé mentale et résilience : Compte-rendu. Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM). https://picum.org/wp-content/uploads/2022/02/Insecure-residence-status-mental-health-and-resilience_FR.pdf 14.06.2025

Vansnick, P., Ceulemans, E., & al. (2021, 30 mars). *Sans-papiers : ils et elles sont aussi "la Belgique"*. La Libre. <https://www.lalibre.be/debats/opinions/sans-papiers-ils-et-elles-sont-aussi-la-belgique-> consulté le 07.04.2025

INDEX DES ACRONYMES

Acronyme	Signification
AID	Actions intégrées de développement
ARES (L')	Fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles
CEAM	Cercle des Étudiants Africains de Mons
CIEP	Centre d'Information et d'Education Populaire
CIRE	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens
EP	Équipes Populaires
FLE	Français Langue Étrangère
JOC (La)	Jeunesse Organisée et Combative
LGBTQIA+	Lesbienne, Gay, Bisexuel·le, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuel·le ou Aromantique ou encore Allié·e. Le « + » représente toutes les autres identités de genre et orientations sexuelles qui ne sont pas explicitement nommées dans l'acronyme, afin d'être le plus inclusif possible.
MC	Mutualité Chrétienne
MOC	Mouvement Ouvrier Chrétien
ORE	Organisation Représentative des Étudiants de l'U Mons
OQT	Ordres de quitter le territoire
PLADE	Plateforme de lutte pour le droit des étudiants étrangers
PP	Papiers Précaires
PTB	Parti du Travail de Belgique
SERCOM	Service de la Communauté Plurielle de Mons
SP	Sans-papiers
UECE	Union des Étudiants et Chercheurs Étrangers de l'U Mons
(L') UMONS	Université de Mons
VF	Vie Féminine
ZDD	Zone de Droits

